



EXPOSITION DE 1900
PETIT PALAIS
EXPOSITION
D'ART RÉTROSPECTIF
PALAIS DES BEAUX-ARTS
DE LA VILLE DE PARIS
CH. GIRAULT
ARCHITECTE
VOL II.



1908



EX-LIBRIS - CH. GIRAVLT
ARCHITECTE
MEMBRE DE L'INSTITUT



EXPOSITION DE 1900 - PETIT PALAIS

1

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1900

RECUEIL
DE PLANS, VUES D'ENSEMBLE, ET
DÉTAILS DU PETIT PALAIS DES
CHAMPS - ELYSÉES

CHARLES GIRAVLT - ARCHITECTE
MEMBRE DE L'INSTITUT

EN 1900 L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DES
BEAUX - ARTS Y FUT AMÉNAGÉE

IL SERT ACTUELLEMENT DE MUSÉE DES BEAUX-ARTS
A LA VILLE DE PARIS

Les Palais des Beaux-Arts

M. GIRAULT, Architecte en Chef, Architecte du Petit Palais.

LE PETIT PALAIS. — Le Petit Palais, qui a obtenu un si vif succès pendant l'Exposition, est l'œuvre personnelle de M. Charles GIRAULT. Il affecte dans son ensemble la forme d'un trapèze et couvre une superficie d'environ 7,000 mètres.

Voici d'ailleurs ce que M. Antonin PROUST, l'éminent critique d'art, écrit dans le *Figaro illustré*:

Le Petit Palais demeurera comme le triomphe de cette Exposition. Tout y est bien depuis le moindre détail de l'enveloppe jusqu'au moindre détail de la superbe exhibition que MM. MOLINIER et MARCOT y ont disposée.

Quand on entre là, on éprouve un repos de l'esprit, on a surtout cette satisfaction immense de parcourir des salles simplement décorées où les plus merveilleux chefs-d'œuvre de notre Art National sous toutes ses formes et empruntés à toutes les époques, nous mettent au cœur les sentiments de l'orgueil légitime de notre race. O France! terre de la sobriété et de la mesure, patrie de la probité artistique, si les milliers d'étrangers qui vont envahir la capitale, veulent te juger, qu'ils aillent au Petit Palais des Champs-Élysées. Ils sortiront de là en garde contre la confusion de ton génie, si pur et si noble, avec les sophistications à la mode.

Il faut reconnaître que M. GIRAULT a fait un cadre à souhait pour le bel arrangement de nos richesses françaises. — Les baies sont larges, les escaliers d'une belle venue, les salles, qui prennent leur jour sur la cour intérieure avec ses vasques élégantes, sont spacieuses; la galerie qui reçoit les armures à grand air, tout cela est d'un bel art.

COUTANT D'IVRY et GABRIEL n'auraient pas désavoué M. GIRAULT. Il est de la lignée....

Ce Petit Palais, c'est l'attraction irrésistible, le charme, la séduction.

Thomas GRIMM disait dans le *Petit Journal* le jour même de l'ouverture de l'Exposition :

Mais dans ce magnifique ensemble qui constitue la « création durable de l'Exposition », c'est le Petit Palais, aujourd'hui complètement terminé, qui semble attirer le plus l'attention et devoir être le véritable joyau de l'Exposition. Il n'est pas un visiteur, en effet, qui n'en revienne charmé et ne dise que ce bijou d'architecture, si plein de goût français, si modeste et si délicat, sera l'une des manifestations artistiques les plus remarquables de l'Exposition de 1900.

Après l'Exposition, le Petit Palais, qui a été construit en réalité avec les deniers de la Ville de Paris, deviendra propriété municipale et est destiné à faire un Musée, pour lequel, d'ailleurs, il a été merveilleusement approprié.

Il faudrait décrire cet édifice dans tous ses détails pour en faire comprendre les beautés : ses façades, admirablement proportionnées et conçues dans une note à la fois gracieuse et monumentale; ses trente-deux colonnes de la façade principale avec des bas-reliefs rappelant ceux des frontons de la partie Henri III du Louvre; son portail d'entrée aux lignes harmonieuses et d'une adorable décoration; sa grille de l'entrée principale, fleurie d'une végétation puissante de cuivre martelé et digne de prendre place à côté des plus beaux ouvrages d'autrefois, des grilles de Nancy ou de celles d'Amiens; sa coupole d'une hauteur saisissante et ornée à l'intérieur d'un revêtement de brèche rose de Gavarnie, d'un effet aussi délicieux qu'inédit; sa grande galerie, longue de cent vingt-neuf mètres, comparable, tant par ses proportions que par sa décoration, à la Galerie d'Apollon et à la Galerie des Glaces, à Versailles; ses groupes de sculpture dus au ciseau de nos meilleurs Maîtres, tels que Injalbert, de Saint-Marceaux, Ferrary, Convers, Hugues, Fagel, Peynot, Albert Le Fenêvre, Moncel, Lemaire, Desvergnès, Carlus, Hercule, etc...; sa décoration extérieure et intérieure à laquelle ont travaillé MM. Germain et Cruchet.

Mais c'est la cour du Palais qui paraît être le plus exquis de tout, la trouvaille charmante, la pensée intime de l'éminent architecte artiste. Qu'on s'imagine un cloître en forme d'éventail, un atrium évoquant le *home* antique, avec une colonnade de granit poli d'un gris vert pailleté.

Oh! qu'il est doux ce refuge avec ses pelouses tendres, encadrant ses trois miroirs d'eau aux margelles de mosaïque bleu et or, dans lesquels frissonne une eau limpide et glauque sur un fond de grès cérame blanc; avec ses arbustes légers, ses fleurs variées, ses caisses de lauriers. Les plaques de marbre rose de la frise et les consoles cannelées de la corniche, où l'or se marie agréablement à la pierre, s'y mêlent dans les espaces, au-dessus des colonnes accouplées, à des efflorescences sculptées où les roses, les tournesols, les camélias, les chrysanthèmes et les orchidées, librement traités, mettent une note d'une grâce presque féminine. C'est dans cette oasis, où l'ombre a des jeux charmants, où toutes les heures du jour sont bonnes, où tout invite au calme et repose les yeux, que le visiteur fatigué de l'examen des œuvres exposées viendra prendre du repos, se laissant aller aux molles rêveries et contemplant, dans les travées, la jolie architecture qu'il trouvera autour de lui, comme autant de bouquets d'un parfum rare.

On a beaucoup reproché aux artistes de notre temps — parfois à juste titre — de se lancer dans un art moderne effréné qui effarouche par son outrance ou de se traîner languissamment dans une imitation servile du passé. Charles GIRAULT, en grand artiste qu'il est, a évité ici ce double écueil, ayant su allier aux grandes traditions de l'Architecture Française une note de modernisme personnel qui contribue à faire du Petit Palais son œuvre propre et l'un des meilleurs exemples du style français à la fin du dix-neuvième siècle. Artistes et fins connaisseurs, du reste, ont déjà prononcé le mot de chef-d'œuvre à propos du Petit Palais; le mot n'est pas exagéré et nul doute que le grand public ne ratifie ce jugement.

L'Exposition tout entière, d'ailleurs, va s'étaler comme une gigantesque merveille aux yeux éblouis et étonnés des étrangers et prouver que la France de 1900 demeure ce qu'elle a toujours été: la véritable Patrie de l'Art et du Goût.



Façade principale du Petit Palais.

Henri Péro

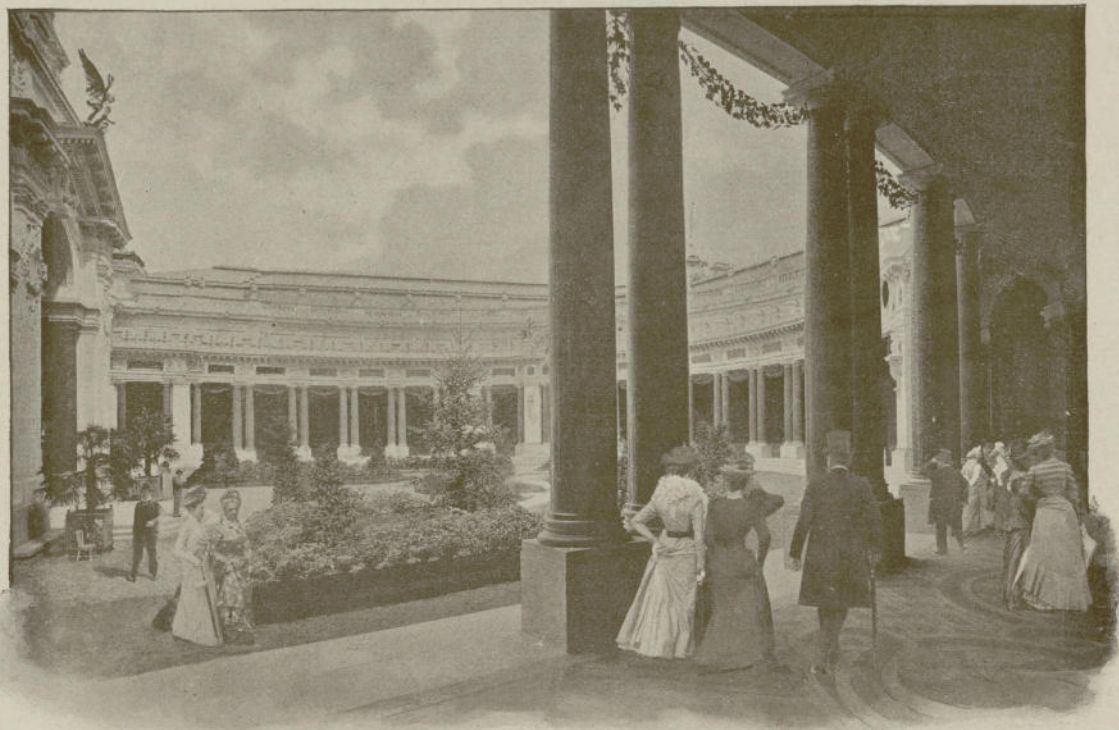
M. GIRAULT ET LE PETIT PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

C'est avec un sentiment d'allégresse patriotique que l'on voit un de nos artistes sortir soudainement de l'obscurité et s'affirmer par un coup de maître. Ces succès affirment la vitalité de notre race et prouvent que sa sève n'est pas tarie. Ainsi Charles Garnier se révéla, il y a trente ans, par la magnifique et géniale construction de l'Opéra. Ainsi M. Girault s'est distingué dans le plan du Petit Palais des Champs-Élysées qui a obtenu tous les suffrages, ceux des architectes appelés à le juger, et ceux du public. Il n'est pas un visiteur, savant ou profane, qui ne sorte ravi de ce monument. Chacun s'accorde à le proclamer riant d'aspect, élégant et noble, égal aux plus beaux modèles que les siècles précédents nous aient légués. Il n'est pas tué — suprême éloge — par le voisinage des admirables façades de Gabriel. Enfin, ce qui a dû flatter particulièrement M. Girault, c'est que son projet a été adopté tel qu'il l'avait conçu, sans remaniements et sans retouches. M. Pascal, rapporteur du jury, s'est expliqué là-dessus en termes fort obligeants, et nous ne saurions mieux faire que de citer un fragment de son étude. On y verra quelles raisons déterminèrent le choix du jury. Plusieurs concurrents, entre autres MM. Cassien-Bernard et Cousin, avaient adopté la disposition demi-circulaire, mise en œuvre avec grâce au Palais de l'Institut et, avec moins de bonheur, au Palais du Trocadéro. Il sembla préférable de s'en tenir à la façade droite que présentait M. Girault. Le frontispice demi-circulaire eût donné un air de place assez séduisant au large espace qui sépare les deux Palais. Il avait l'inconvénient de rompre la ligne de l'avenue Alexandre III et d'égarer l'œil, au lieu de le diriger vers le fond du décor, vers ce dôme des Invalides, en vue duquel tous ces changements étaient opérés. La première condition était de réunir dans une impression de majesté et de grandeur l'ensemble des bâtiments nouvellement élevés.

« Un seul tour de scrutin, écrit M. Pascal, fit sortir, par vingt-six voix, le nom de M. Girault,

6

M. GIRAULT ET LE PETIT PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES



Colonnade et cour intérieure du Petit Palais.

Hausdem Friess

avec sa combinaison charmante d'un étage sur un haut soubassement, son jardin demi-circulaire, qui séduisit tout le monde, ses doubles galeries le pourtournant, — sculpture et peinture de plain-pied, — sa façade brillante, avec un centre en avant-corps mouvementé, et deux pavillons d'angle. De légères critiques s'étaient fait entendre, auxquelles il sera aisé sans doute de pourvoir, sur la façon dont se présenteraient les façades secondaires sur les Champs-Élysées pour lesquels elles doivent constituer un ornement précieux.

« Un autre tour de scrutin attribua la seconde prime à MM. Cassien-Bernard et Cousin, déjà si remarquables pour leur Grand Palais. Deux ailes en quart de cercle de portiques à deux étages, plus décoratifs qu'utilisables, relient de petits pavillons extrêmes à un joli centre qu'encadrent des escaliers doubles, eux-mêmes circonscrits par des galeries d'exposition superposées. La surface des musées serait moins grande que dans le projet précédent. Mais il y a une telle souplesse d'étude dans le plan, un tel charme dans la façade, qu'on peut tout pardonner à cette composition, digne de notre promenade célèbre.

« MM. Toudoire et Pradelle, troisième prime, ont un projet très classique, d'un joli caractère antique, présentant de bonnes façades latérales, et pour la principale façade deux portiques, en arc de cercle aussi, conduisant à un vestibule trop enfoncé en arrière. Les escaliers droits, un peu froids, fermant la perspective de l'entrée, conduisent à un premier étage d'importance assez secondaire....

« La quatrième prime est attribuée à M. Mewès; il s'est logé délibérément dans la forme trapézoïdale du plan, en faisant son édifice demi-circulaire, avec des galeries et des portiques concentriques. On peut mettre en doute si cette forme se prêterait aisément à des expositions de peinture; on peut trouver un peu tourmentées les salles arrondies rattachées extérieurement par de petits portiques à la salle du grand axe; on peut chercher comment s'éclairerait la grande galerie circulaire centrale, mais il est impossible de rencontrer plus de grâce dans la grandeur, plus de souplesse dans l'ajustement, une meilleure physionomie pour la façade de ce qu'on appelle le Petit Palais.

« La cinquième récompense est échue à MM. Deperthes père et fils. Ils ont fait un emploi



Charles Girault

Bary
San Francisco

M. GIRAULT ET LE PETIT PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

judicieux de la surface accordée, se sont préoccupés de donner des emplacements importants à leur musée, ont bien combiné leur plan. Les façades, un peu lourdes, n'auraient pas le charme délicat des compositions après lesquelles elles sont classées, mais elles sont, comme le reste, justes et dignes d'une récompense.

« A la suite du résumé de ces opérations, une demande de solution pour le Petit Palais fut présentée en séance et un double vote décida que le projet sorti le premier, celui de M. Girault, serait exécuté. »

M. Girault est grand prix de Rome. Il appartient à la jeune génération et fait honneur à l'école d'où il est issu. D'ailleurs cette école, n'en déplaît à ses ennemis, continue de produire les plus brillants sujets. Dernièrement un concours international fut institué aux États-Unis pour la construction d'un vaste édifice, destiné, je crois, à loger l'Académie des Beaux-Arts de Boston ou de Chicago. Lorsqu'on ouvrit les enveloppes renfermant les noms des dix lauréats ayant obtenu les plus hautes récompenses, on s'aperçut que les trois qui venaient en tête avaient été pensionnaires de la villa Médicis et que tous les autres avaient passé par l'école de Paris. Ce résultat a de quoi flatter l'amour-propre des Français. Il est la meilleure réponse à opposer aux détracteurs systématiques de notre enseignement national.

A. B.



Le Dôme principal vu de la cour intérieure.



LE PETIT PALAIS

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE L'ART FRANÇAIS DE L'ORIGINE À 1800

DEUX statuettes de bronze, une Vénus et un Apollon de l'époque gallo-romaine, quelques ivoires diptyques et pyxides du ^{vi} siècle voilà ce que nous rencontrons de plus *antique* dans les salles harmonieuses du Petit Palais où en ce moment sont entassées les merveilles de nos plus riches collections.

Peut-on bien dire, par cela seulement, que cette exposition rétrospective nous donne un ensemble de l'art français depuis l'origine jusqu'à nos jours? Cette origine jusqu'où remonte-t-elle, où commence l'art français, à quelle époque devient-il français? Cela est bien difficile à déterminer et cette détermination n'est peut-être pas d'une incontestable utilité.

Quoi qu'il en soit, les bibelots qui figurent au Petit Palais comprennent une longue série de dates variées et se rapportent à tout — ou à peu près — ce que l'art moderne utilise et décore.

On a inventé bien peu de chose — pour ne pas dire rien — à notre époque au point de vue de l'art pur : il suffit de regarder attentivement les bibelots, les antiquités, comme dit la masse, pour retrouver parmi les vieilleries les inventions parfois les plus neuves, telle l'épingle de nourrice qui fait si bien l'affaire de toutes les femmes, objet usuel que nous retrouvons — mais combien plus jolie — dans les fibules de la haute antiquité.

Regardez attentivement les bijoux égyptiens, assyriens, grecs, les bijoux qui ont traversé vingt siècles et vous serez peut-être frappés d'y retrouver entière l'invention si goûtée de tel joaillier moderne à qui cette inspiration d'ailleurs n'ôte aucun mérite et aucun talent.

Regardez cette statuette de bois, taillée au ^{xv} siècle, et qui fait partie de la collection de M. le baron Oppenheim, cela ne fait-il pas songer à quelque chanteur florentin, si récompensé, si reproduit, si vanté?

LE PETIT PALAIS



Vue d'ensemble.



Orfèvrerie religieuse

LE PETIT PALAIS



La Vierge. — Or, xv^e siècle.
(M. Ed. Corroyer.)

A Cluny vous trouverez des verres aussi beaux que les irisés de Tiffany et des formes de gobelets qui sont aussi neuves, aussi imprévues, aussi hardies que celles qu'inventa récemment Kœpping et les verriers modern-style.

Nous égalons souvent nos ancêtres, nous les dépassons rarement — en art — et parfois, pour certaines choses, nous ne les atteignons pas. Telles les tapisseries modernes qui ne retrouvent la somptueuse magnificence de leurs aînées que lorsqu'elles les imitent, les copient, les truquent — ; tels les émaux qui n'ont plus la profondeur éblouissante que donnaient à leurs œuvres Limosin ou Petitot.

Ce n'est pas — loin de moi cette sottise — que je veuille dire : collectionnons le vieux et méprisons le moderne, achetons de la brocante et laissons ce qui est neuf, propre et en bon état. — Non certes, on peut collectionner dans l'art moderne et se faire d'admirables galeries comme celles du regretté M. Tessier, comme celle du si aimable et si avisé M. Corroyer, doué d'autant de goût que de bonne grâce — et dont la galerie renferme des pièces hors ligne d'artistes bien vivants; mais on ne peut nier toutefois qu'il existe en général plus d'harmonie, qu'on rencontre un ensemble plus parfaitement artistique dans une collection de vieilles choses.

La raison en est simple, en ce sens que le temps a détruit beaucoup de ce que fabriquèrent nos aînés, que le goût des générations épura la trop grande production, abritant précieusement ce que les âges décrétaient de meilleur, laissant à l'usage constant, qui use et fait disparaître, les choses médiocres ou secondaires.

Tandis qu'un collectionneur de nos jours est obligé de juger avec son propre goût et de décider en quelques heures de la valeur d'une chose, il a fallu, par contre, des siècles parfois pour sélectionner dans le bibelot d'antan.

Puis on produit beaucoup plus, le nombre des artistes — vrais ou faux — va en croissant d'effroyable façon et dans le tas il faut pour pêcher le beau, beaucoup de temps et de jugeotte, sans compter pas mal d'argent.

N'oublions pas non plus que l'intérêt qu'on attache à un bibelot est accru par un tas de considérations très à côté de l'art, sans parler de l'amateur lui-même qui s'attache à telle pièce parce qu'il la chercha longtemps, parce qu'il complète une série, parce qu'il la trouva dans un vieux grenier, l'acheta à un paysan pour quelques sous ou l'acquiesça en salle Drouot à grands coups d'enchères après une lutte homérique.

Pour le public il y a devant telle ou telle chose ancienne une série de réflexions vagues qui se font et excitent la curiosité. Ceci appartient à tel être de l'histoire, voilà la cuirasse de Charles IX ou la bannière de Jeanne d'Arc. Pensez donc, voici une dentelle qui a trois cents ans, une chaise qui a cinq siècles d'existence! Ceci vaut cent mille francs! Comment ne pas admirer; ceci est unique, — peut-être est-ce un fragment informe de poterie, — comment ne pas s'arrêter, ne pas consacrer un instant de sa vie à la contemplation d'une chose unique!

Le bibelot est et restera longtemps encore — je ne dis pas toujours — une chose qui passionnera même la foule. Les amateurs, dont le nombre s'est restreint, seront aussi difficiles à décourager, et si un jour il ne reste plus en fait de collection que les musées, il y aura encore, toujours, des gens qui s'intéresseront à regarder nos vieilleries.

Et alors ces vieilleries seront toutes parfaitement belles ou absolument curieuses, elles seront documents d'histoire ou gloires artistiques, elle seront débarrassées des fausses antiquités de vieilleries truquées, des imitations honteuses et pourtant si répandues.

LE PETIT PALAIS

Le repas chez Simon. — Tapisserie des Gobelins, xviii^e siècle.

Car ce sera le truquage qui tuera la collection particulière. Je ne rappellerai pas — et pour cause — tous les *truquages* que M. Paul Eudel a cités dans le livre qui porte ce nom, et cependant il en a oublié forcément et il en naît, chaque jour, il en naîtra qu'il ne pouvait découvrir.

Les vieux meubles sculptés dans de vieux bois sur lesquels on décharge un coup de fusil à petits plombs pour imiter les trous de vers, les assiettes que l'on craquelle en les passant de l'eau chaude à l'eau froide, que l'on vieillit avec quelques mois passés dans un tas de fumier, les tapisseries faites de fragments dépareillés, les ivoires, les terres cuites, les bronzes, les marqueteries, tout est truqué, imité, contrefait, falsifié.

Et cela est né de la sottise de certains qui admiraient le vieux laid et dédaignaient le beau neuf. Il leur fallait du vieux quand même, toujours, et comme c'étaient des ignares, n'importe quel vieux était bon, et le brocanteur salissait, cassait, éreintait du neuf pour en faire de l'antique. On n'exagérerait pas en disant que quatre-vingts bibelots à l'heure actuelle sur cent sont faux, car le nombre des amateurs est incalculable et le nombre des objets d'art anciens bien limité. Le faux se glisse rarement dans les collections des vrais férus d'antiquités; cependant, on en a vu au Louvre : telle la petite tête italienne qu'on a retirée, tels d'autres bibelots que l'on discute encore; on pourrait en voir au Petit Palais, où se sont glissées des pièces presque entièrement refaites; on peut en voir partout, il y en a partout.

Du reste quelle difficulté y a-t-il à copier une belle chose lorsque cette chose n'est pas marquée d'un cachet particulier par la succession des ans. On imitera avec peine l'irisation des verreries romaines, mais on copiera à ravir la ciselure du bronze du siècle passé.

Supprimez l'invention, reprenez un motif de Caffieri, de Gouthière, de Riesener et mettez-le entre les mains d'un de nos Parisiens, il le rendra fidèlement et absolument recopié. Nous avons des artistes dignes d'égaler ces maîtres et des ouvriers capables de les reproduire absolument.

Le truquage ne commence qu'au moment où l'on maquille l'objet pour lui ajouter les années qu'il n'a pas, et si on avait le bon sens d'estimer autant une table de marqueterie d'hier, très jolie, qu'une table du xviii^e siècle qui est sa sœur jumelle, on n'encouragerait pas le truquage imbécile.

L'âge ne compte, je crois, qu'autant qu'il a apporté une amélioration à la chose ou lorsque de cette chose on fait un document d'histoire, un souvenir d'individualité.

LE PETIT PALAIS

Pourquoi estimer près de deux millions cette pendule de marbre de Falconet? C'est faire germer dans le cerveau d'un individu l'idée de pasticher, de copier une œuvre analogue de ce statuaire et de chercher à truquer un marbre servilement imité.

Le prix du bibelot! Voilà bien aussi la chose qui le tuera, qui l'a tué. Pourquoi ces valeurs factices qui font que sur une pièce on accumule une fortune qui eût suffi à établir une collection tout entière.

Donner à des objets des valeurs ridicules c'est pousser les gens malhonnêtes à les contrefaire, comme on voit copier le billet de mille francs parce que ce papier possède arbitrairement une valeur fantastique.

Au Petit Palais on rencontre, comme nous le disions, à peu près tout ce qu'on connaît de mieux dans les bibelots des collections particulières. Quelques pièces de nos musées ou de nos églises complètent ce précieux ensemble.

Il serait à souhaiter que maintenant, alors que presque tous les bibelots sont évidemment découverts, petit à petit les véritables pièces hors ligne alassent à nos musées. De la sorte il ne resterait, dans le commerce, que les choses vagues ou médiocres sur lesquelles on ne pourrait plus spéculer; cela serait utile aussi bien à l'art ancien qu'aux artistes modernes.

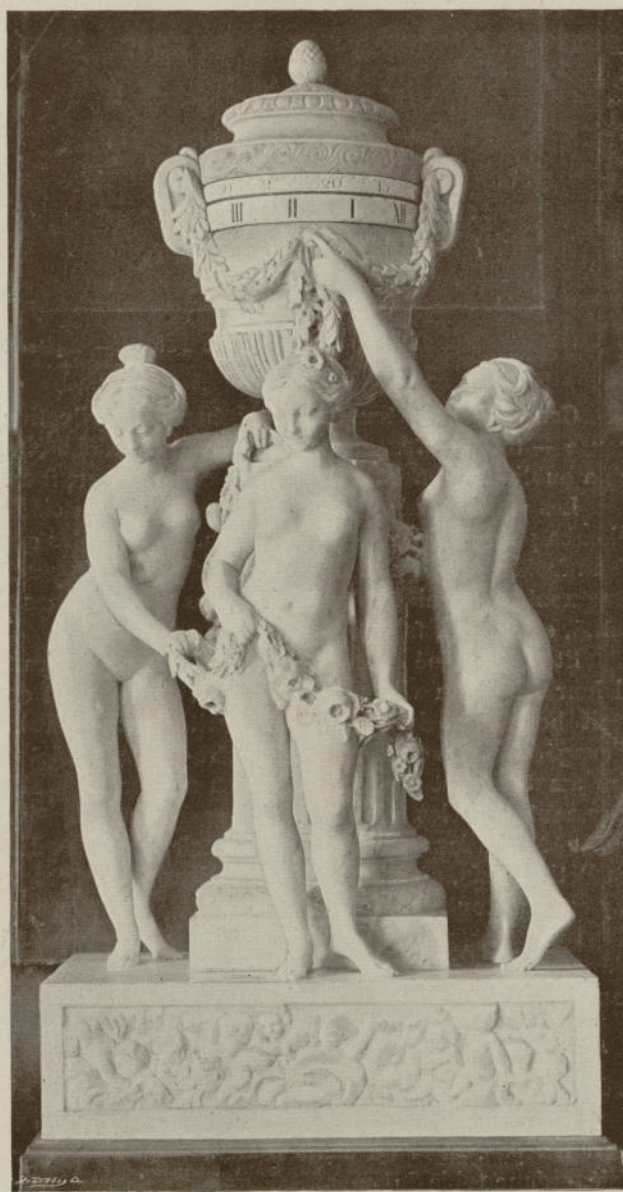
Voyez Cluny et vous aurez l'exemple d'une collection d'éducation, d'une collection vraie et pure.

Au Petit Palais il y a bon nombre de choses uniques.

Sans reparler de la fameuse pendule — qui ne représente réellement pas le prix qu'on lui attribue, car les petites têtes des trois Grâces sont bien fades et bien semblables — il faut noter en passant :

Deux cent cinquante ivoires environ, parmi lesquels beaucoup de statuettes exquises comme la Vierge de l'Annonciation appartenant à M. P. Garnier, presque autant de bronzes dont la moitié serait à citer; cent cinquante pièces de fer forgé ou ciselé, parmi lesquelles des armes et des casques de toute splendeur; près de mille pièces de faïence : Beauvais, Palissy, St-Porchaire, Nîmes, Lyon, Nevers, Rouen avec les ocres fameux; Sinceny, Moustiers, Lille, Strasbourg, St-Clément, Sceaux, Marseille, Niedervillers, Sèvres, etc.; cinq cents pièces de bijouterie et d'orfèvrerie; trois cents émaux, trois cents pièces d'ameublement, cent cinquante bois sculptés, cent tapisseries, quatre-vingts manuscrits, quelques miniatures, des verreries, des tableaux, en tout exactement 4774 pièces. Tel est le catalogue.

Et l'on remarquera évidemment que la plupart de ces bibelots — quand ils remontent à plusieurs siècles — sont des objets appartenant à l'art religieux. La raison est simple : c'est qu'en nul endroit plus qu'aux



4708. — Pendule. — Les Trois Grâces, par Falconet.
(M. le comte I. de Camondo.)

LE PETIT PALAIS



Vitrine. — Faïence de Nevers.
(MM. Ed. Guérin, G. Papillon et Ch. Perrot.)



Vitrine. — Faïence de Rouen.
(M. G. Papillon.)

LE PETIT PALAIS

trésors des cathédrales ou des couvents on ne pouvait conserver et cacher les trésors de l'art et qu'à une époque même on ne travailla que pour les églises et les confréries.

La solitude du monastère était propice aux enluminures, les richesses des cathédrales pouvaient acquérir les ciboires ou les châsses, les tapisseries ou les chaises de bois sculpté, les ivoires et les broderies.

La faïence, elle, au contraire, chose précieuse aujourd'hui parce que sa fragilité la fit rare, le meuble, table ou chiffonnier, l'éventail, la statuette, la pendule, émancipèrent l'art et créèrent la branche civile qui nous donna des chefs-d'œuvre aussi, mais de date plus récente. Seules les armes et les armures furent de tout temps, mais celles d'antan nous montrent que la guerre d'autrefois fut un art aussi et qu'on s'y parait pour combattre.

Que de choses en somme on pourrait dire à propos de bibelots, que de réflexions ils nous suggèrent ! Le plus sage est peut-être que chacun aille regarder et déduire ce que sa propre imagination ou son caractère lui inspirera. Chacun pour soi, et l'art pour tous.

S. DE PIERRELÉE.

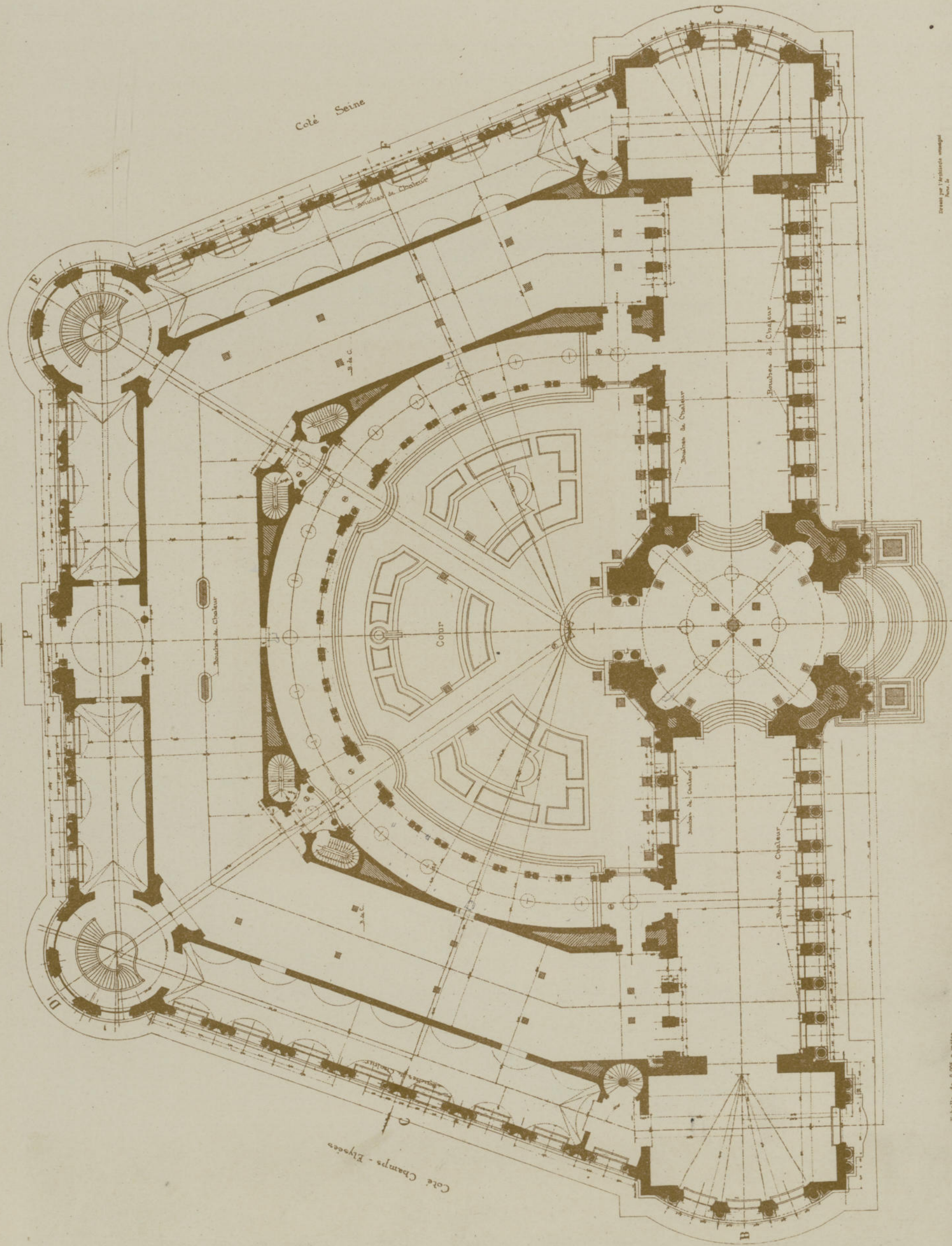


5023. — Armoire à bijoux de Marie-Antoinette. — XVIII^e siècle.
(Palais de Trianon.)

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS
AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

PLAN DE L'ÉTAGE PRINCIPAL



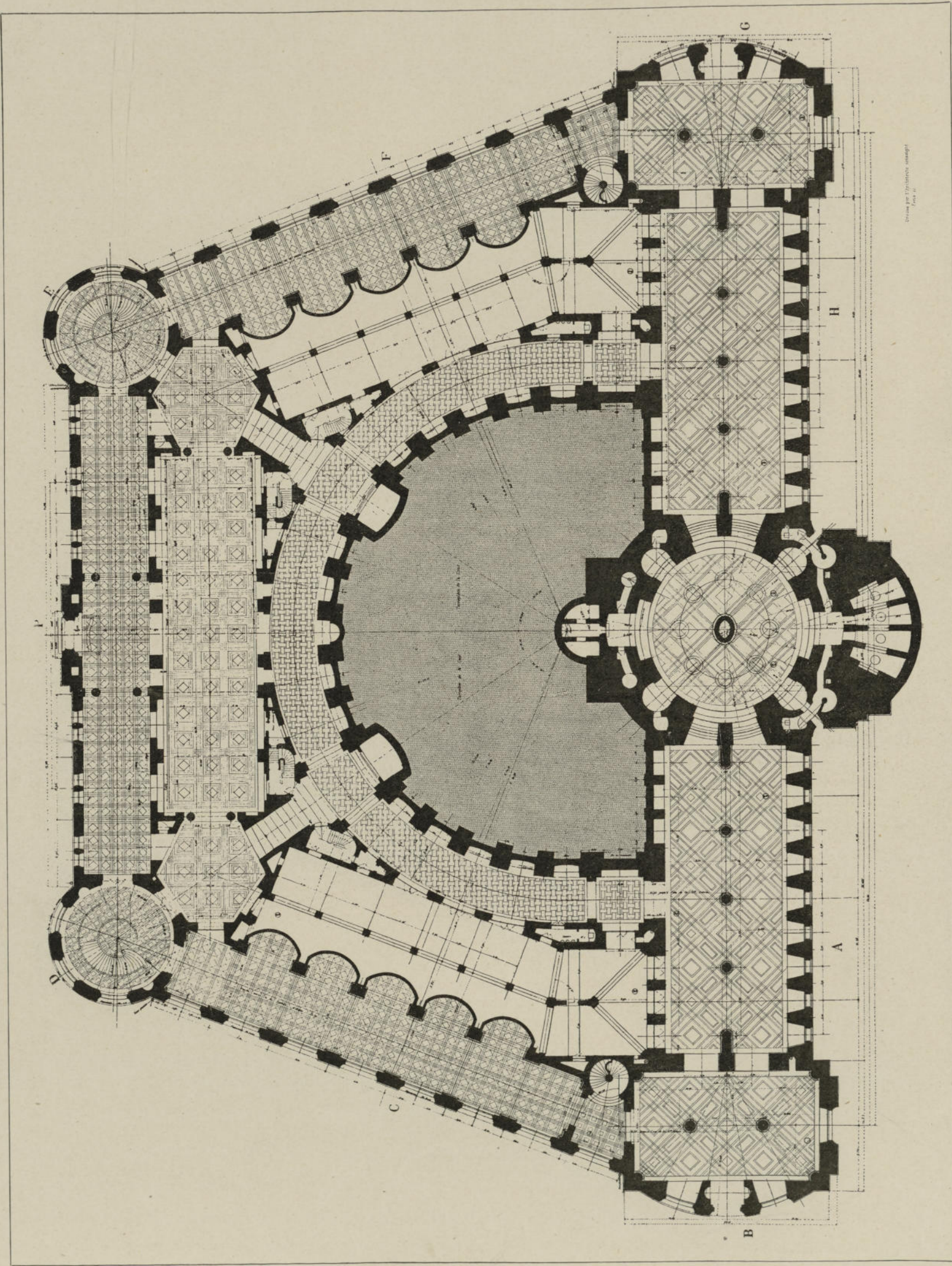
Echelle de 0.005 p. mètre.

Dessiné par l'architecte chargé
des plans.

Ch. Girault
à l'architecte.

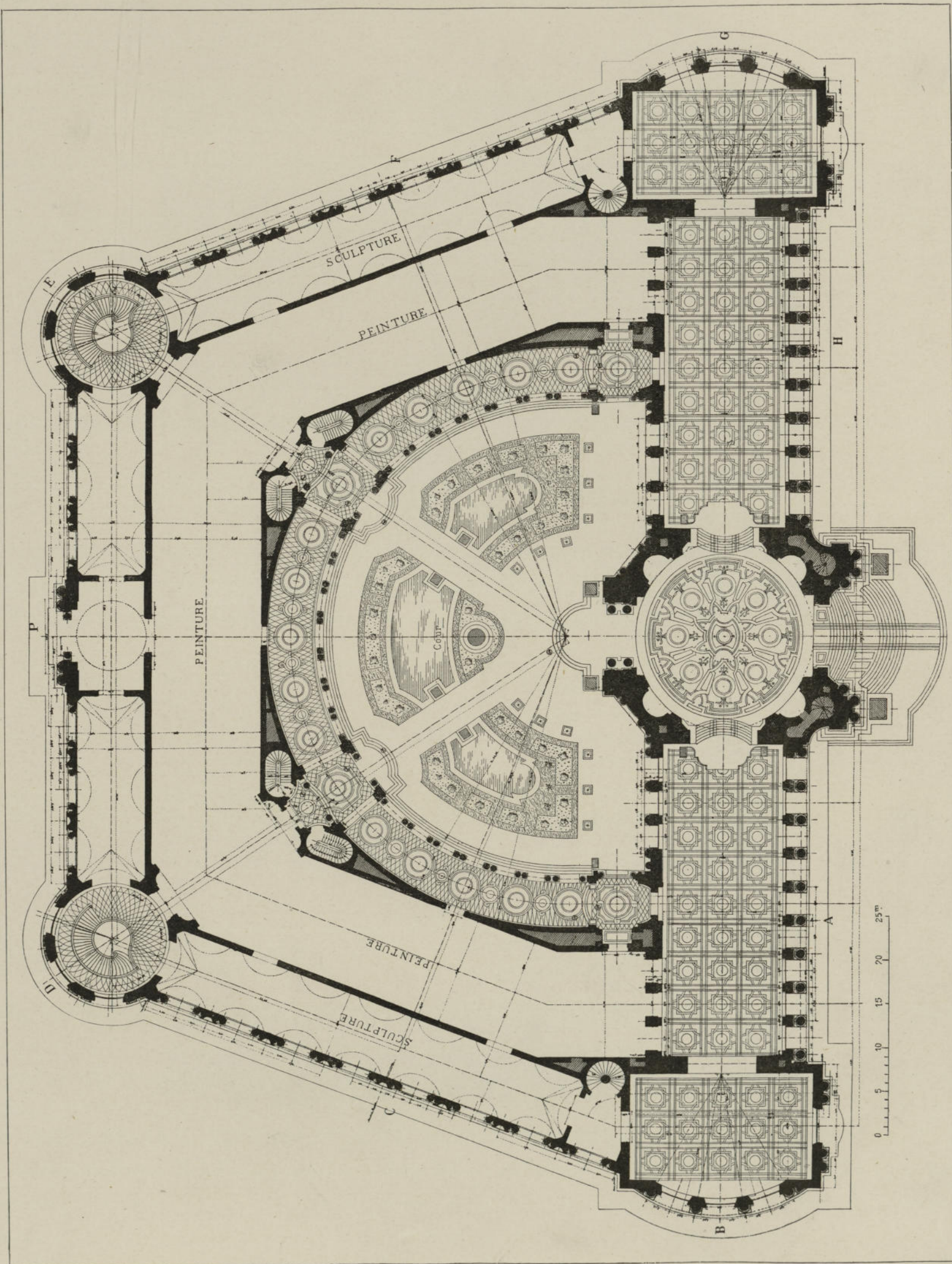
Sur plan de l'architecte chargé des plans.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900



PETIT PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — PLAN DU SOUS-SOL. — ARCHITECTE : M. CH. GIRAULT.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900



PETIT PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE. — ARCHITECTE : M. CH. GIRAULT.



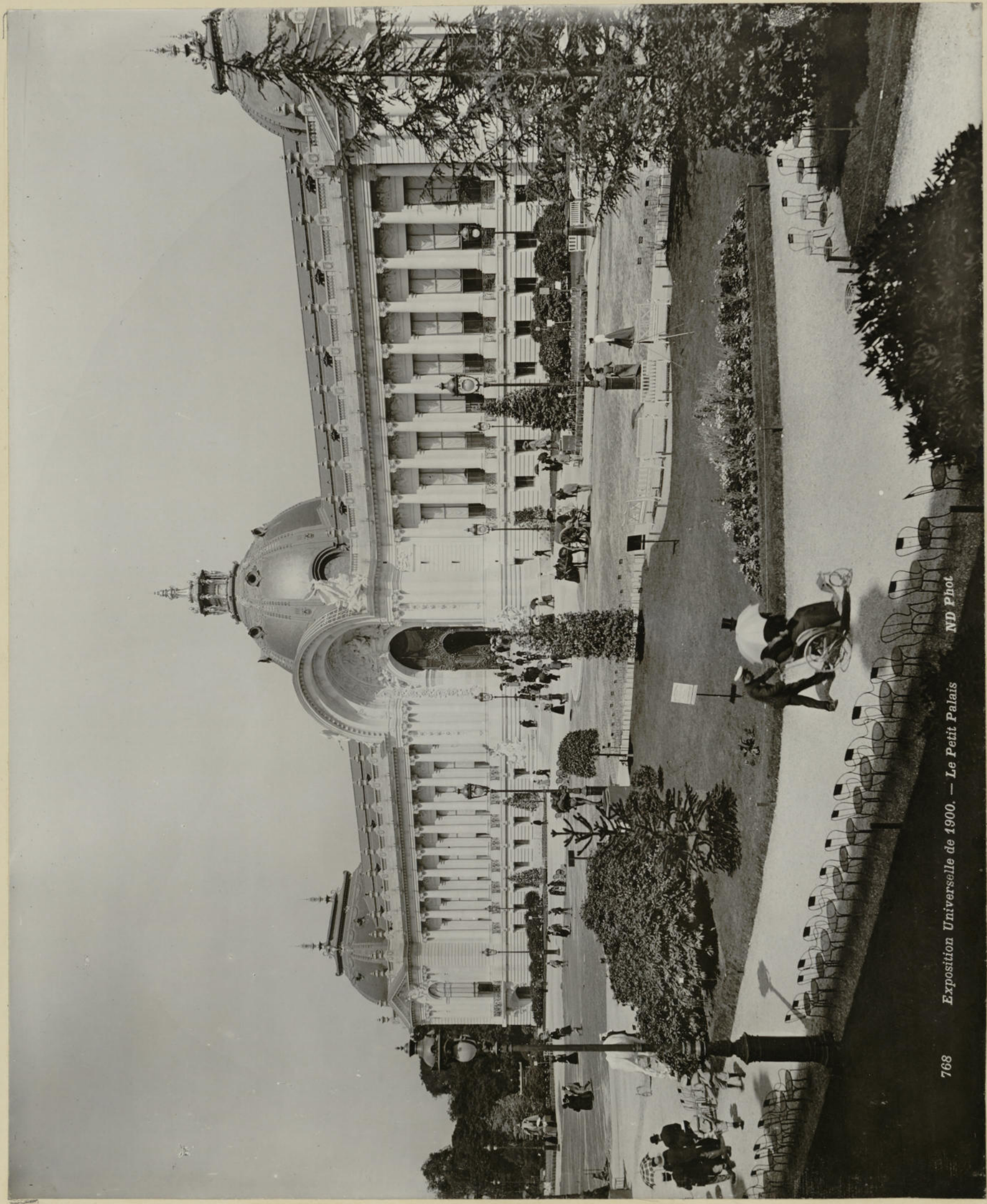


ND Phot

Exposition Universelle de 1900 - Panorama du Petit Palais

1240

Façade Principale



768

Exposition Universelle de 1900. — Le Petit Palais

ND Phot

Facade Principale



1069 Exposition Universelle de 1900. — Porte Monumentale du Petit Palais ND Phot

Vue de la Facade Principale et du Pont Alexandre



ND Phot

Exposition Universelle de 1906 - Le Petit Palais

754

Petit Palais
Vue de l'Avenue des Champs-Élysées



1082 Exposition Universelle de 1900. — Le Petit Palais ND Phot

Le Petit Palais. Vue du Cours la Reine.



507 Exposition Universelle de 1900. — Le Petit Palais ND Phot

Le Petit Palais
Vue du Cours La Reine



ND Phot

Exposition Universelle de 1900. — Le Pont Alexandre III et le Petit Palais

534

Le Pont Alexandre



Portes et Porche de la Rotonde.



Élévation du Motif Central.

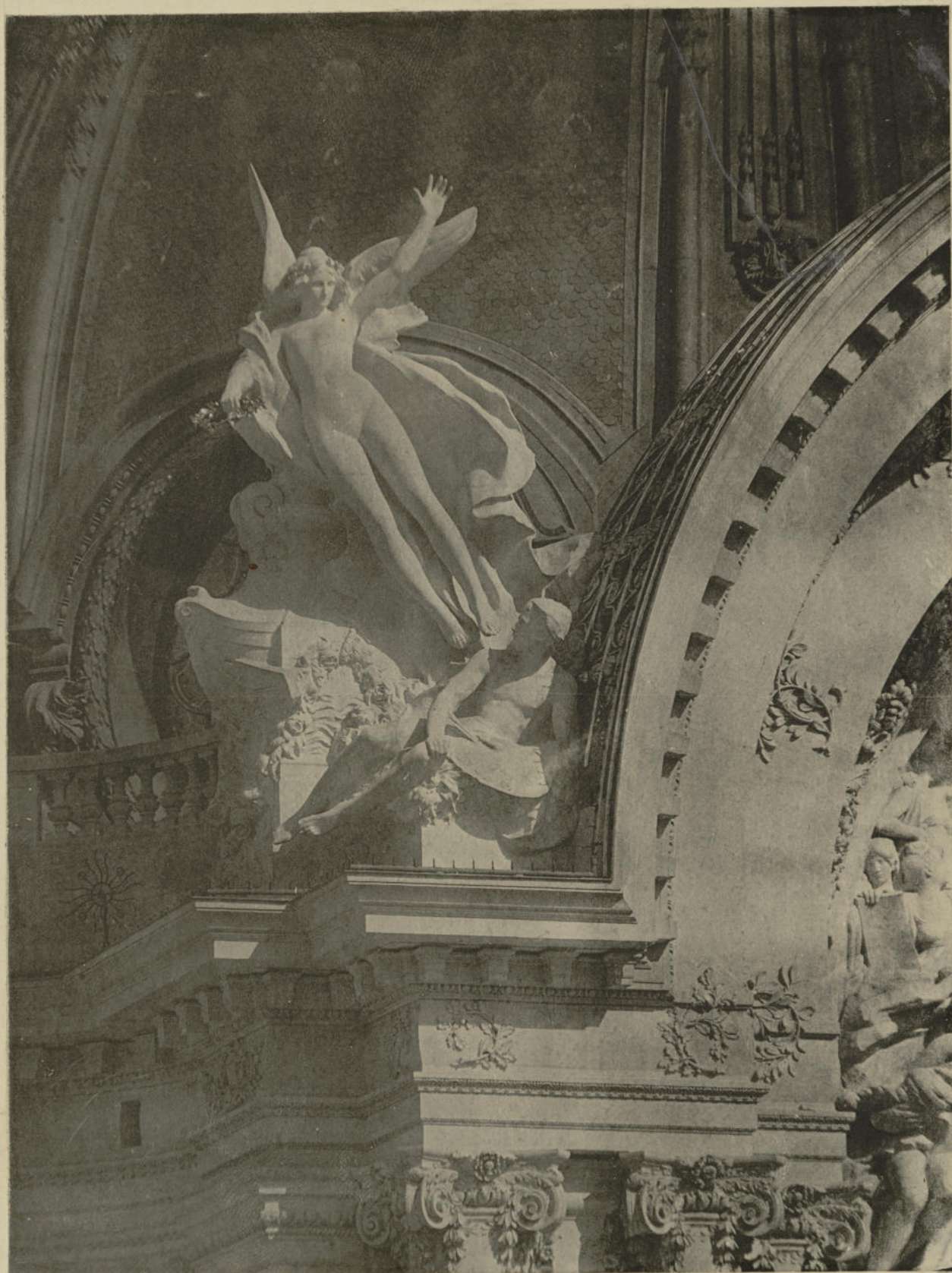
Porte d'Honneur.



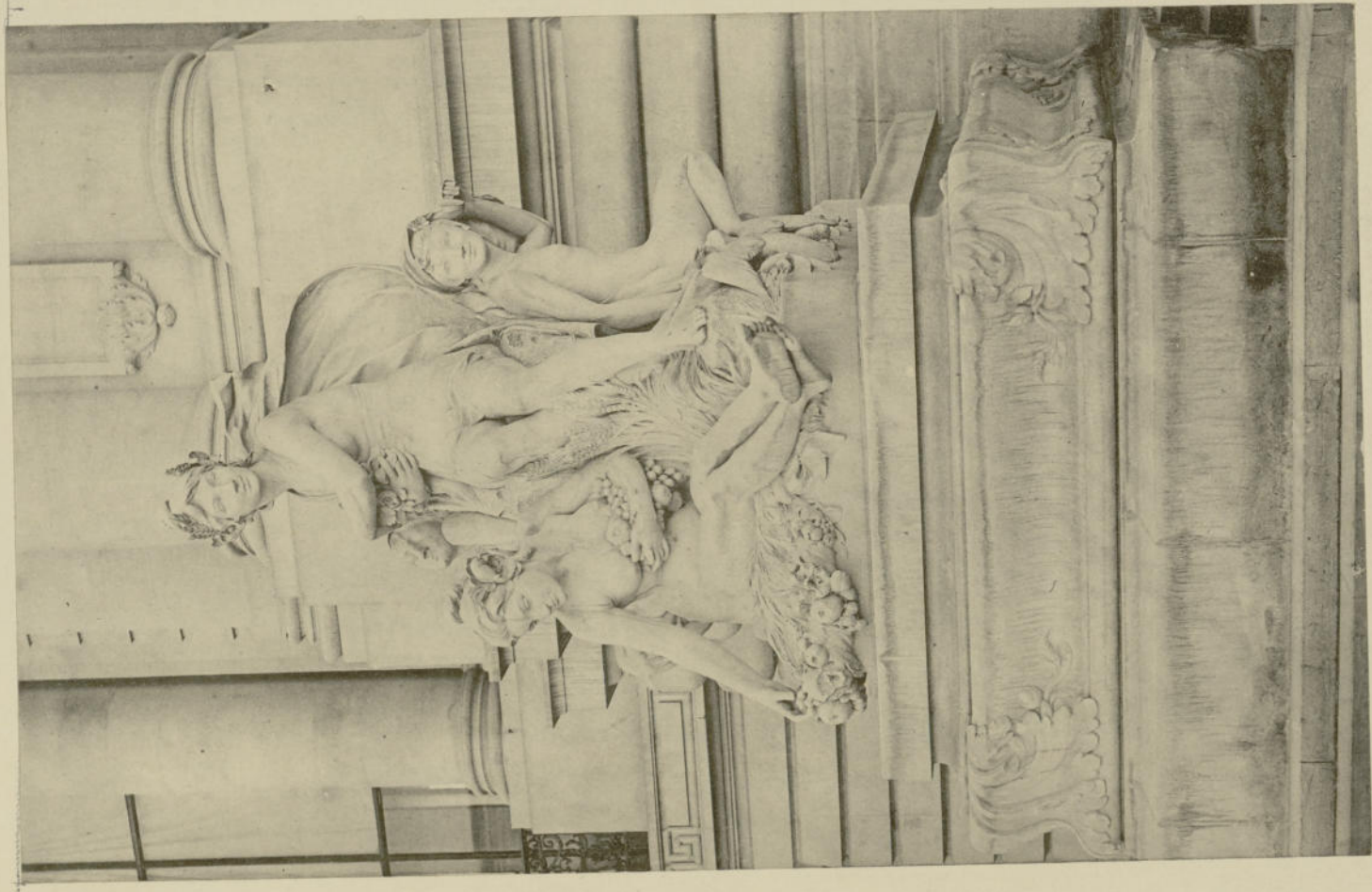
Porte d'honneur et son bas relief de couronnement



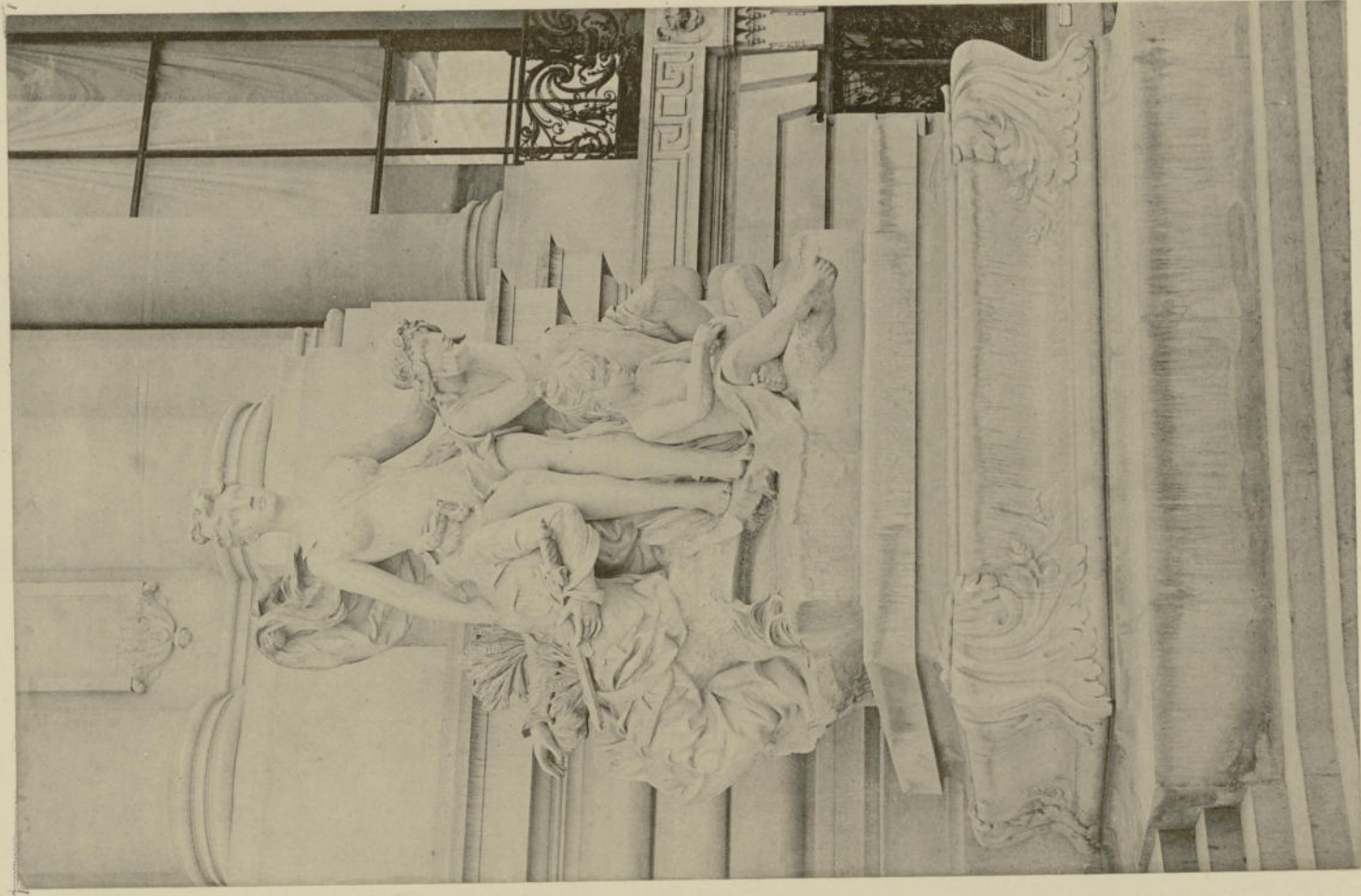
Vue perspective de la Porte d'honneur.



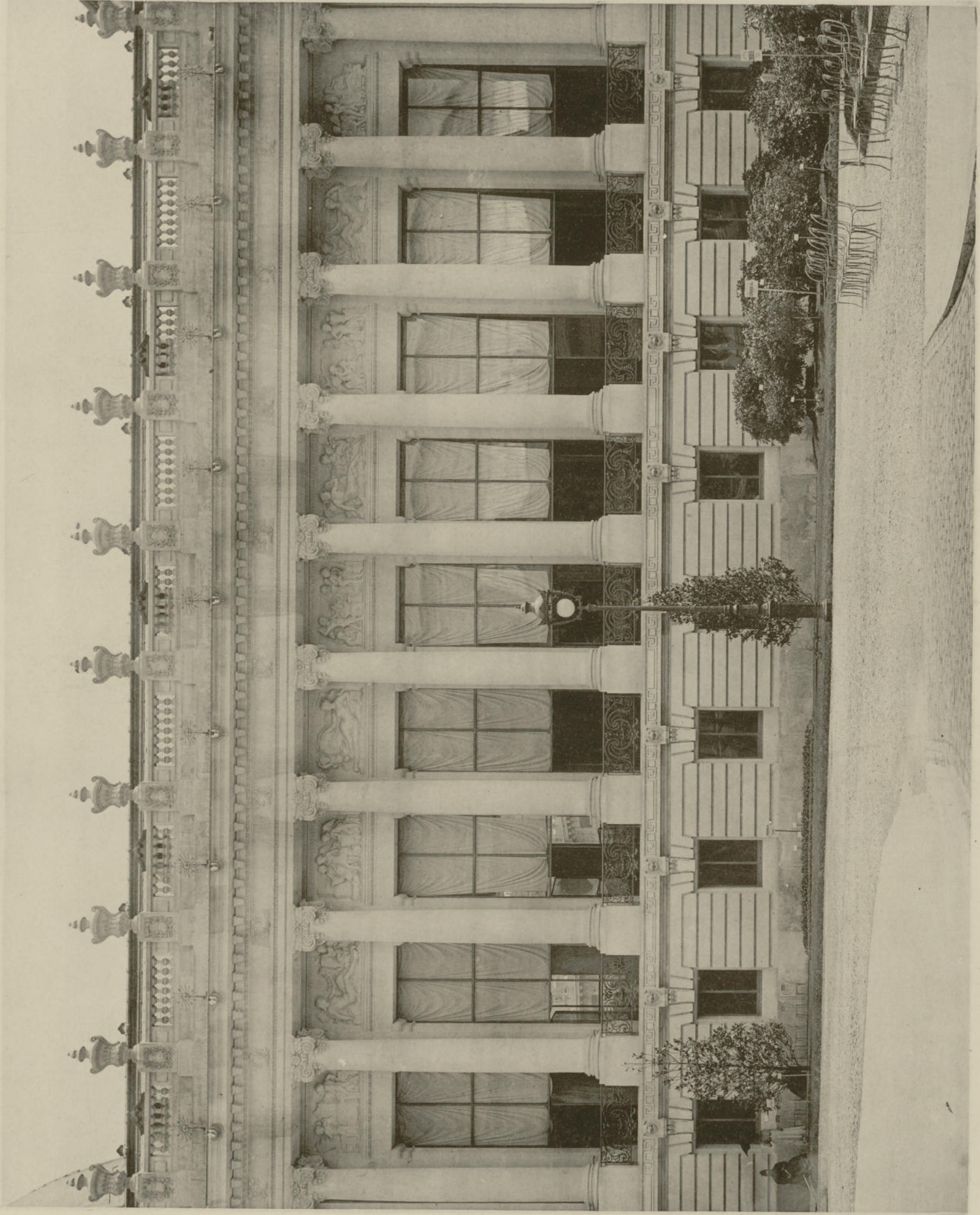
Motif à l'angle du Fronton du Porche
Sculpteur : Saint Marceaux.



Les quatre saisons. Sculpteur Cuviers



Motifs de Sculpture du poron du Dorbe
La Seize et ses affluents. Sculpteur Ferrary.



Ordonnance de la Façade Principale.

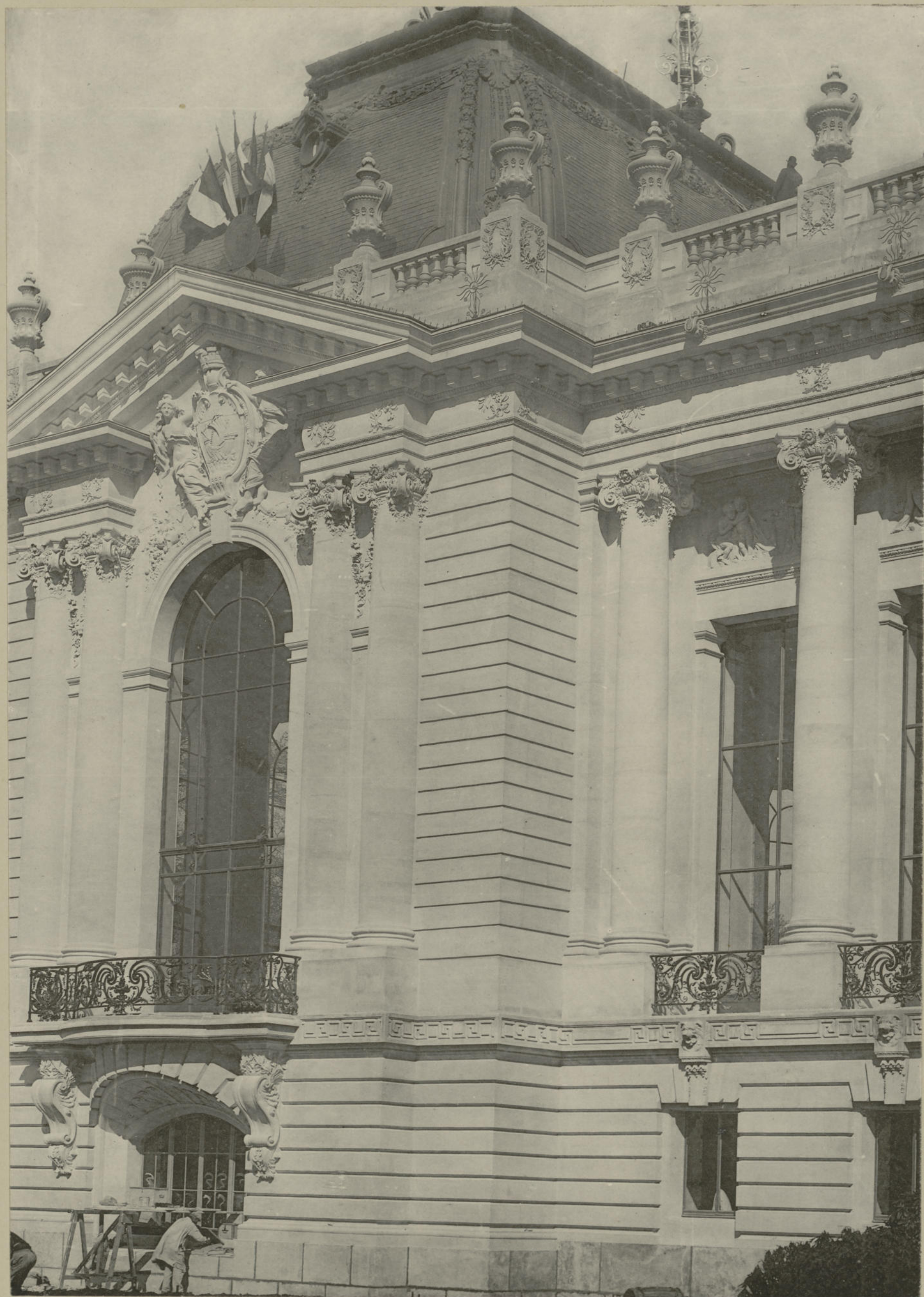


Pavillon d'Angle
de la Facade Principale. Côté Seine.

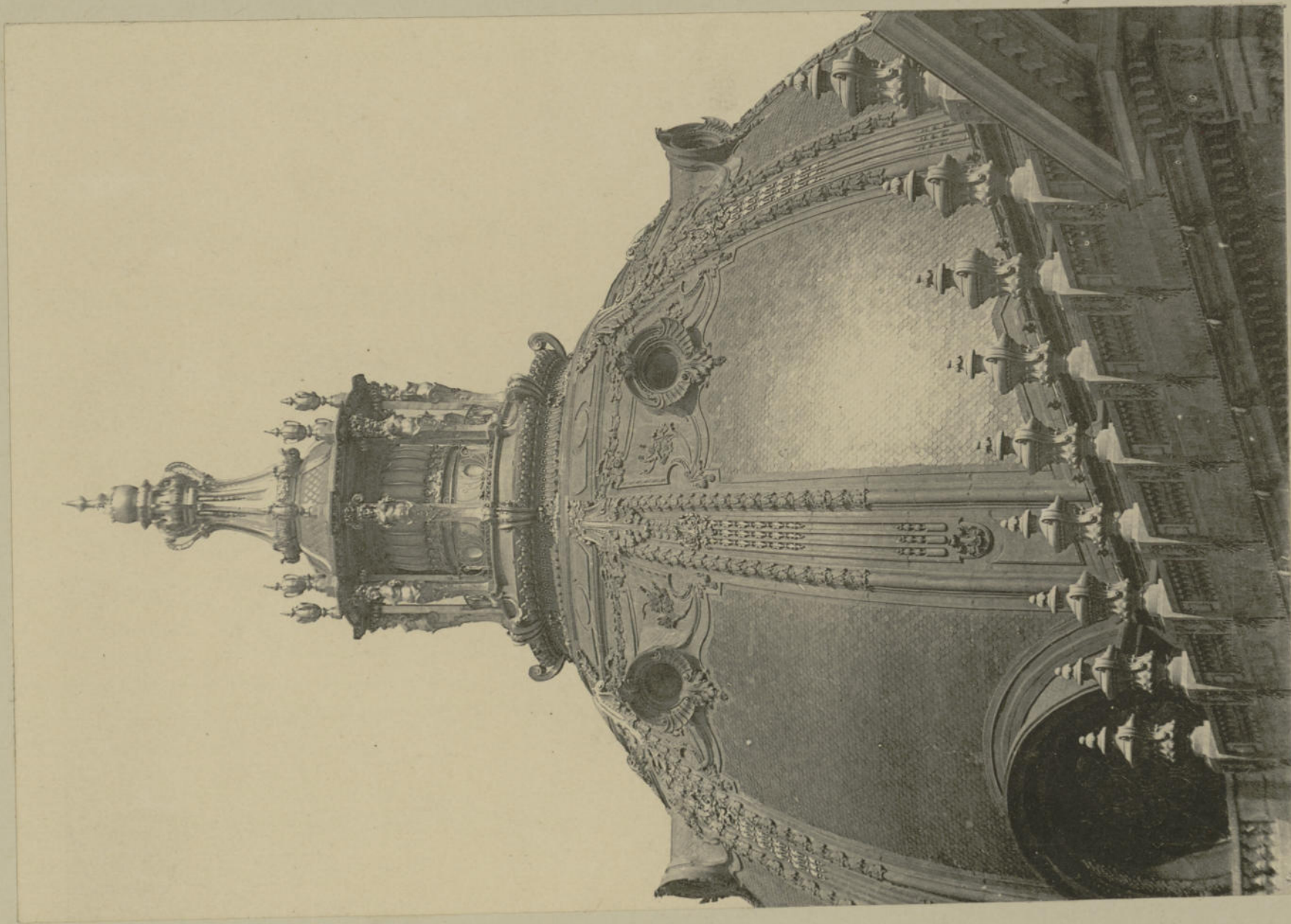


Pavillon d'Angle. Façade Principale

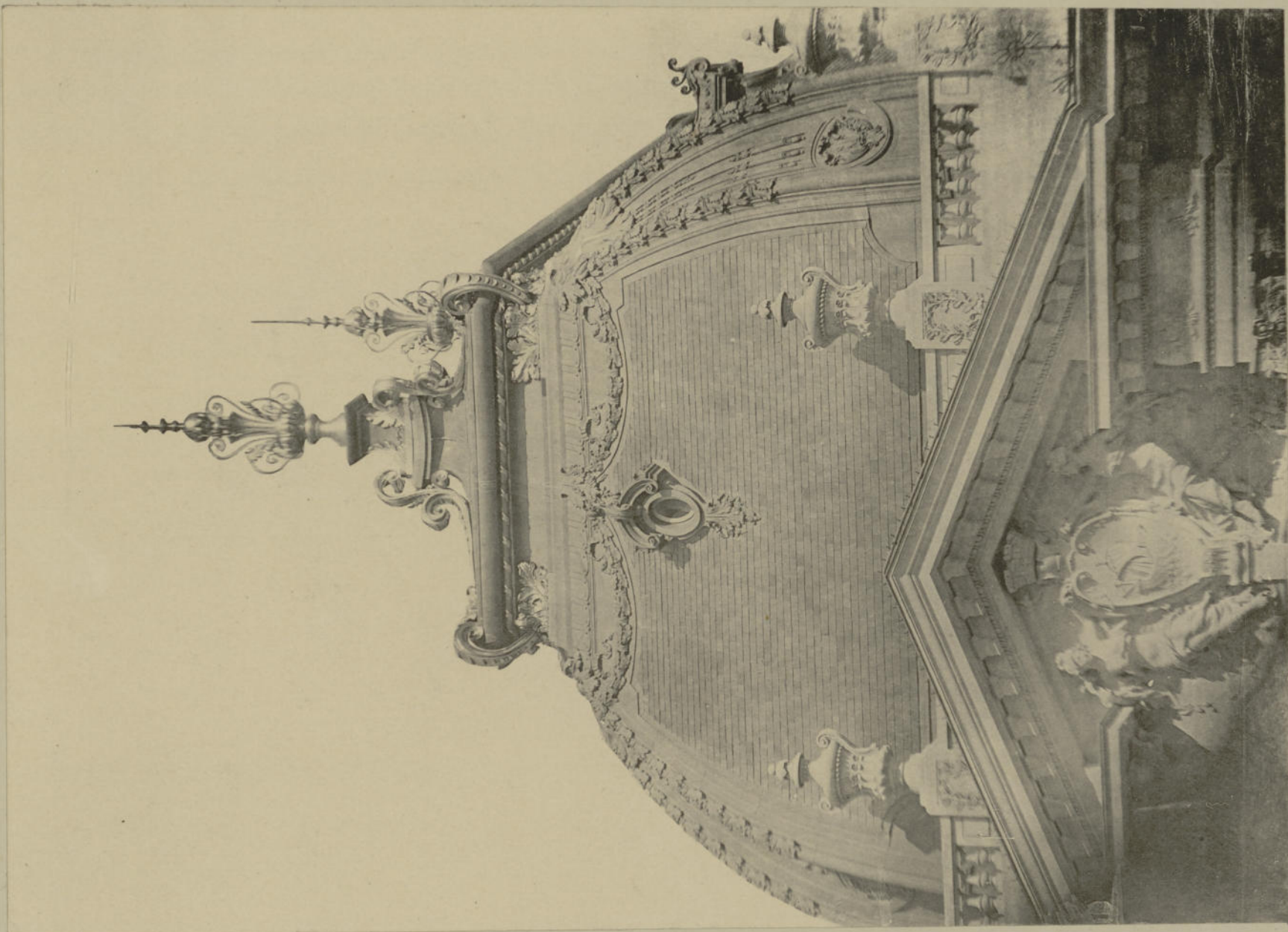
Les armes de la Ville de Paris
Sculpteur Reynot.



Pavillon de la Façade principale.



Couonnement du Dôme Central.



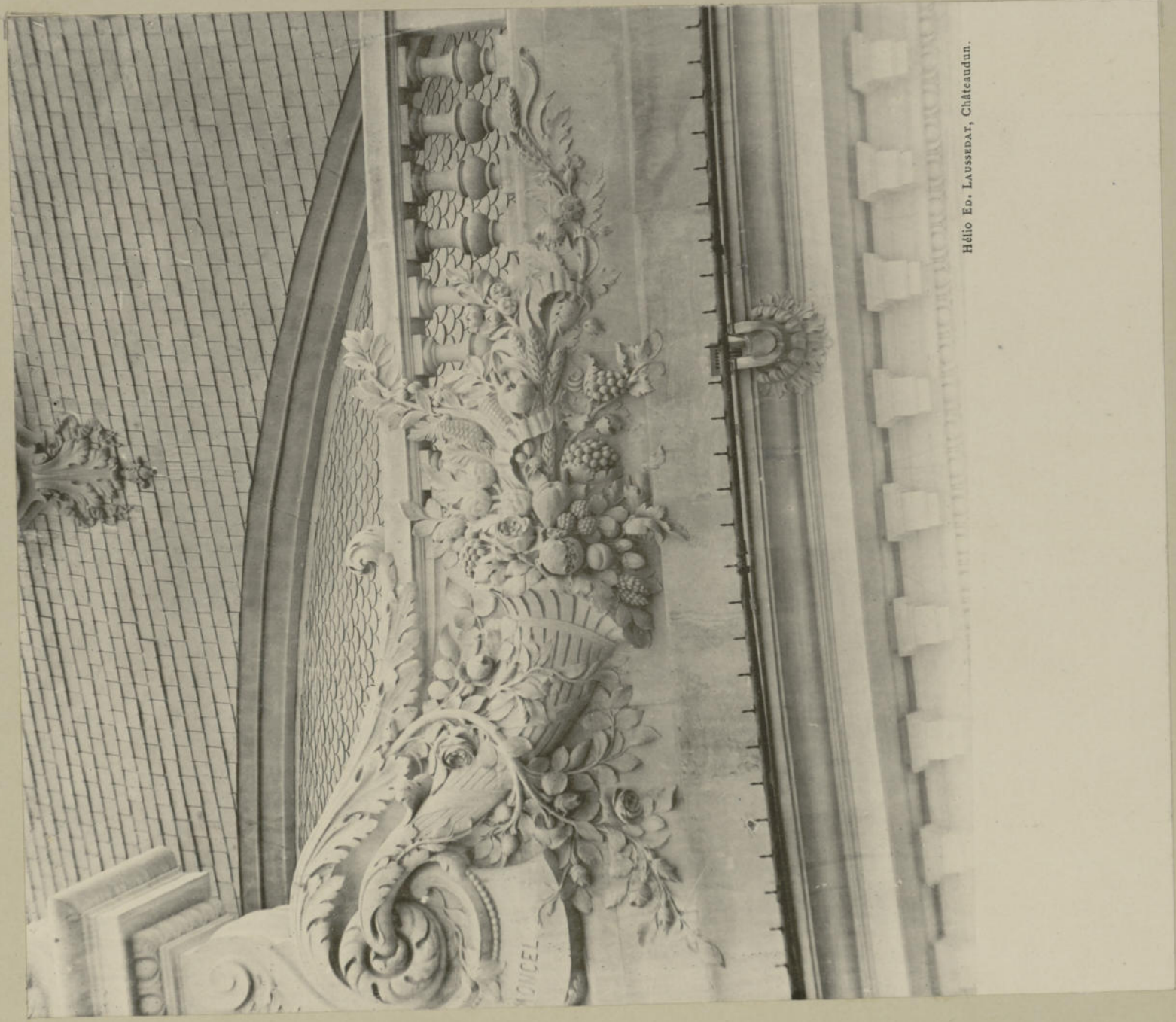
Couonnement des Pavillons d'Angles.



Vue du Pavillon d'angle sur la Façade latérale



Pavillon d'angle sur Facade Latérale.



Cornue d'Abondance formant amortissement du couronnement des Pavillons d'Angles.

Hélio Es. LAUSSEY, Châteaudun.



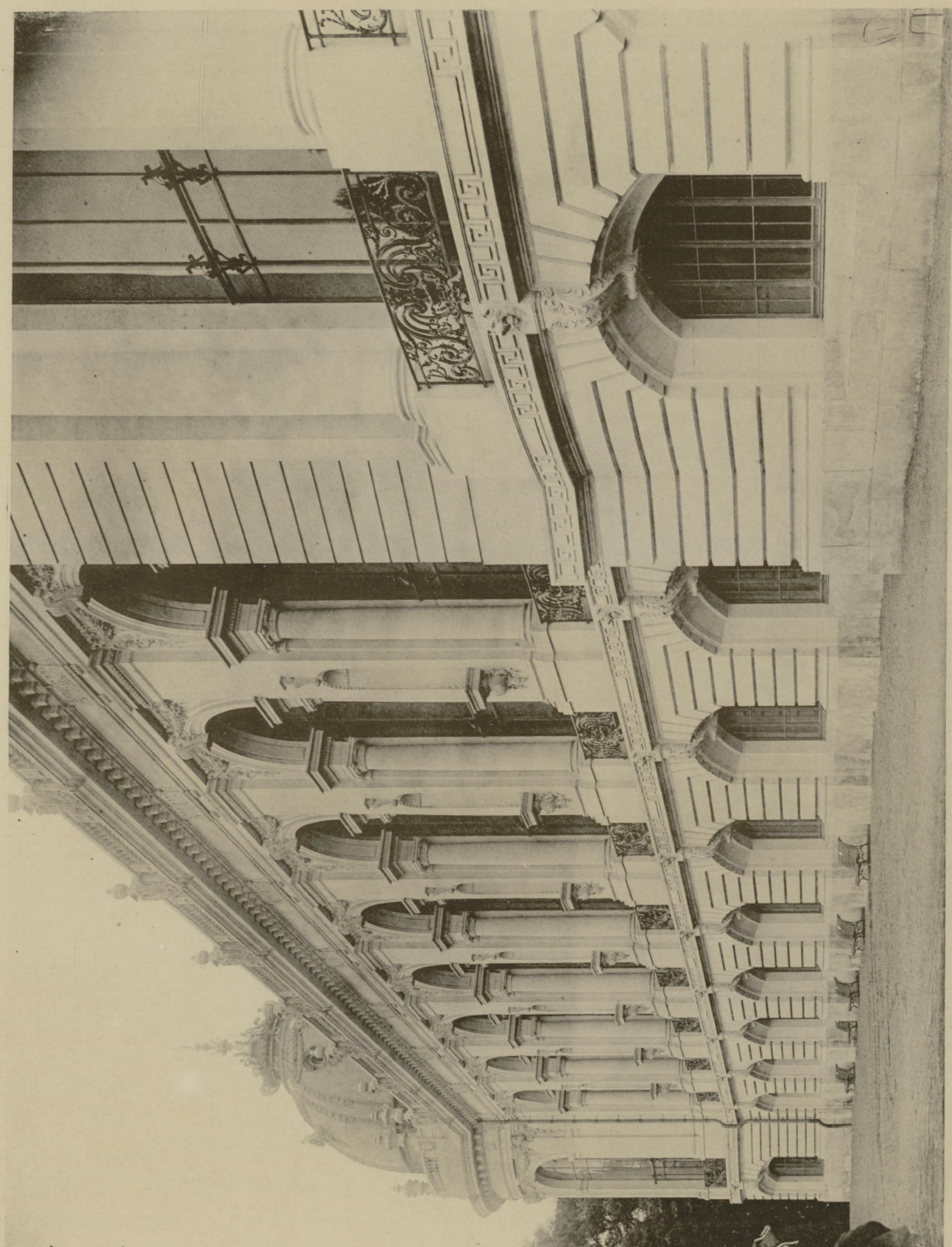
Bas relief de couronnement des Pavillons d'Angles.



Cle et Bandeau des Pavillons d'Anglet.



Corniche des Pavillons d'Anglet.



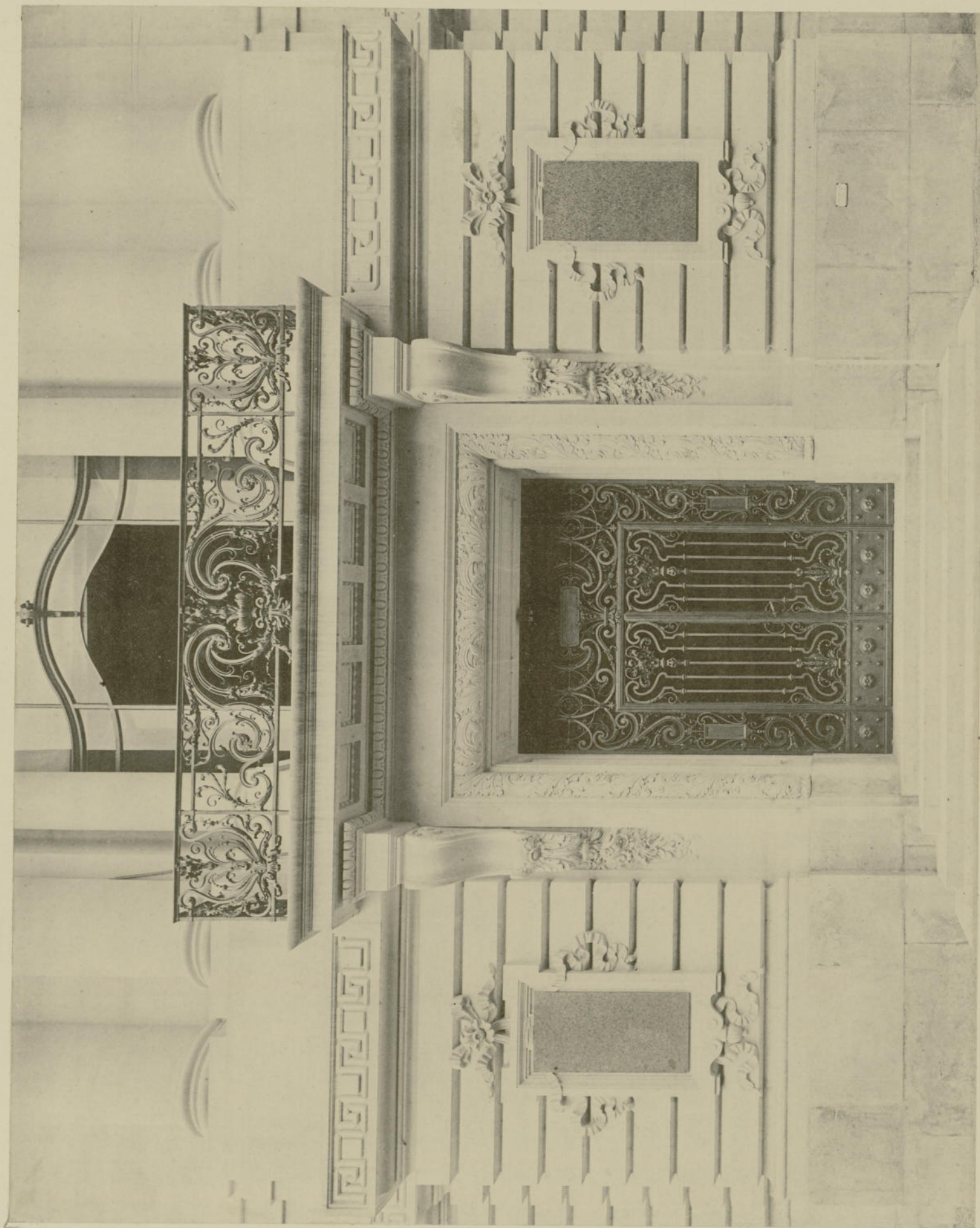
Facades Latérales



Façades Latérales



*Rotonde de la Facade
Postérieure*



Entrée de la Facade Postérieure



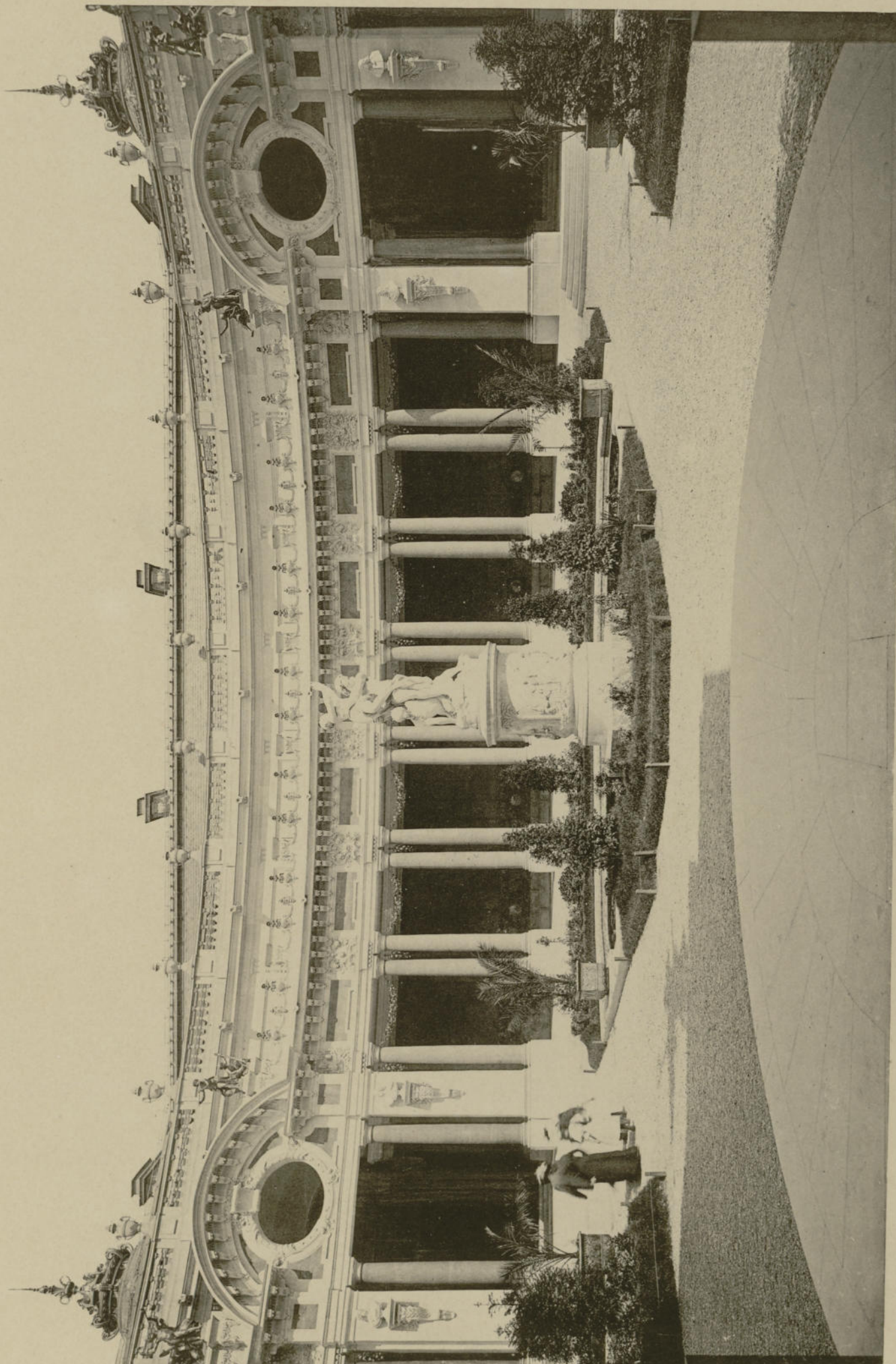
Porte d'Entrée de la Façade Postérieure.



Vue perspective de la cour centrale



Vue perspective de la Cour centrale.



Cour Centrale



Cour Centrale.



626 Exposition Universelle de 1900. — Le Petit Palais, Cour Intérieure. ND Phot



673

Exposition Universelle de 1900. — Cour Intérieure du Petit Palais

ND Phot

Notif Principal
Cour Intérieure .



674

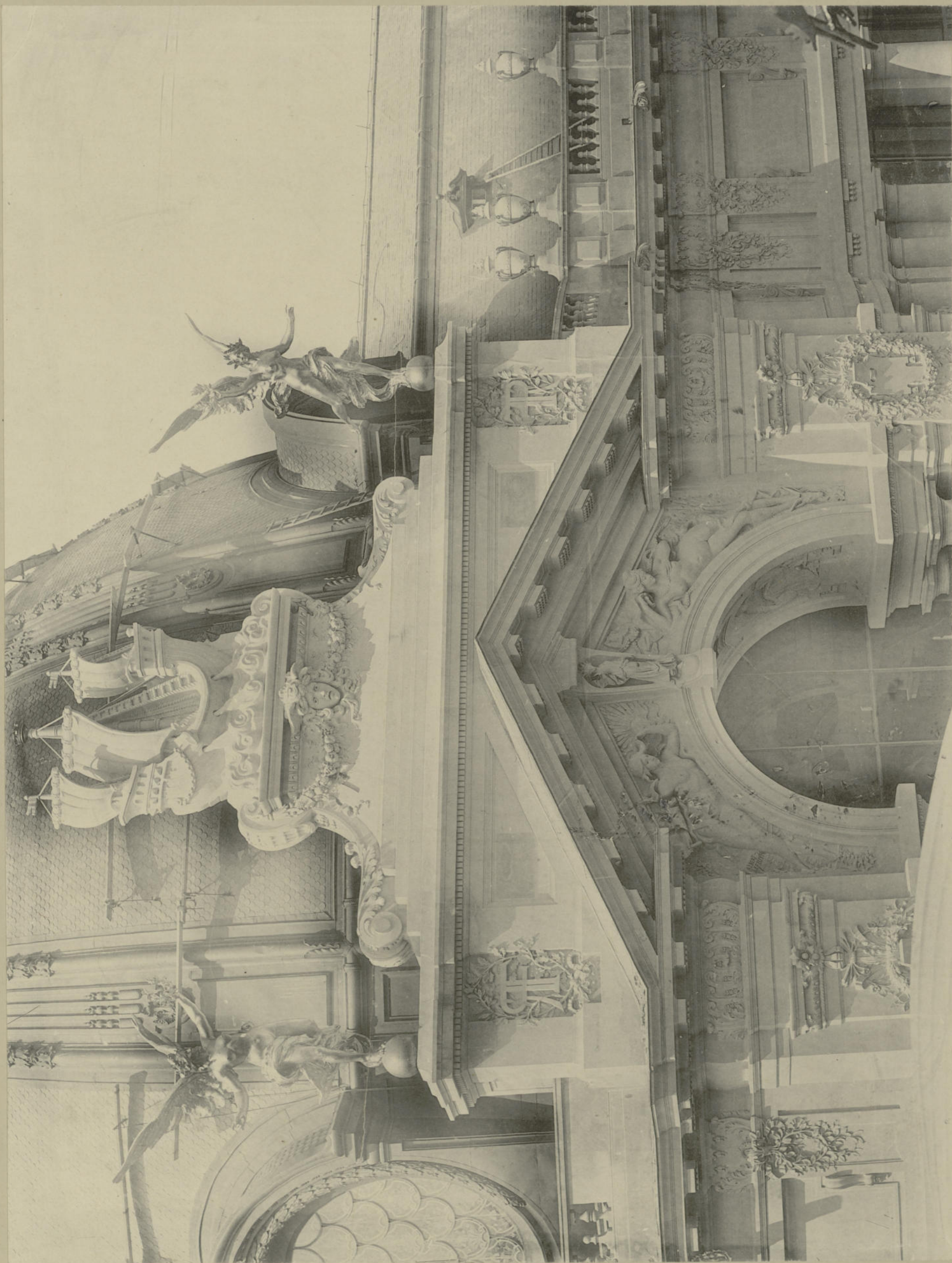
Exposition Universelle de 1900. — Porte Monumentale du Petit Palais (Cour Intérieure).

ND Phot

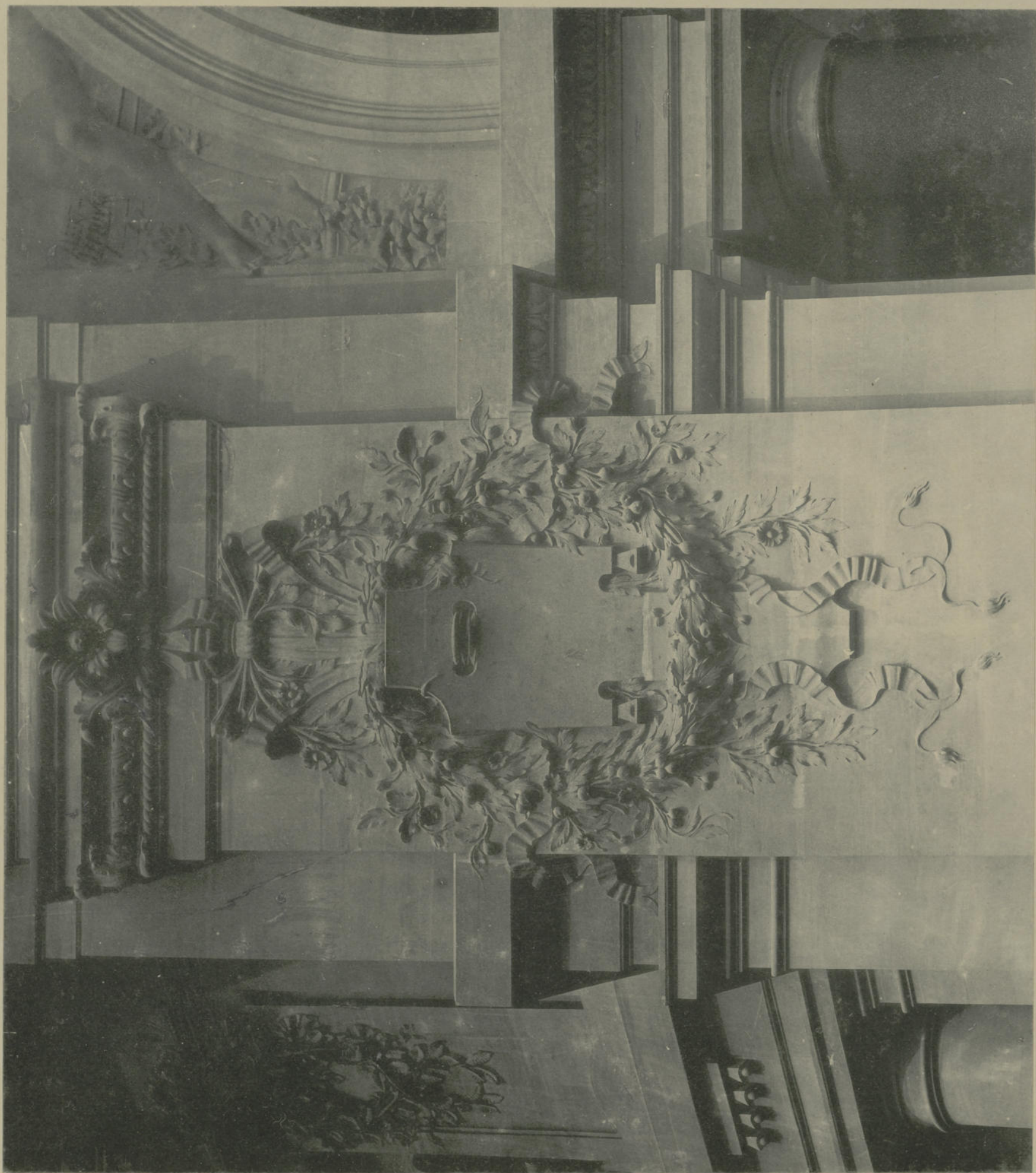
Motif Principal
Cour Intérieure



Entrée du dôme sur la cour intérieure



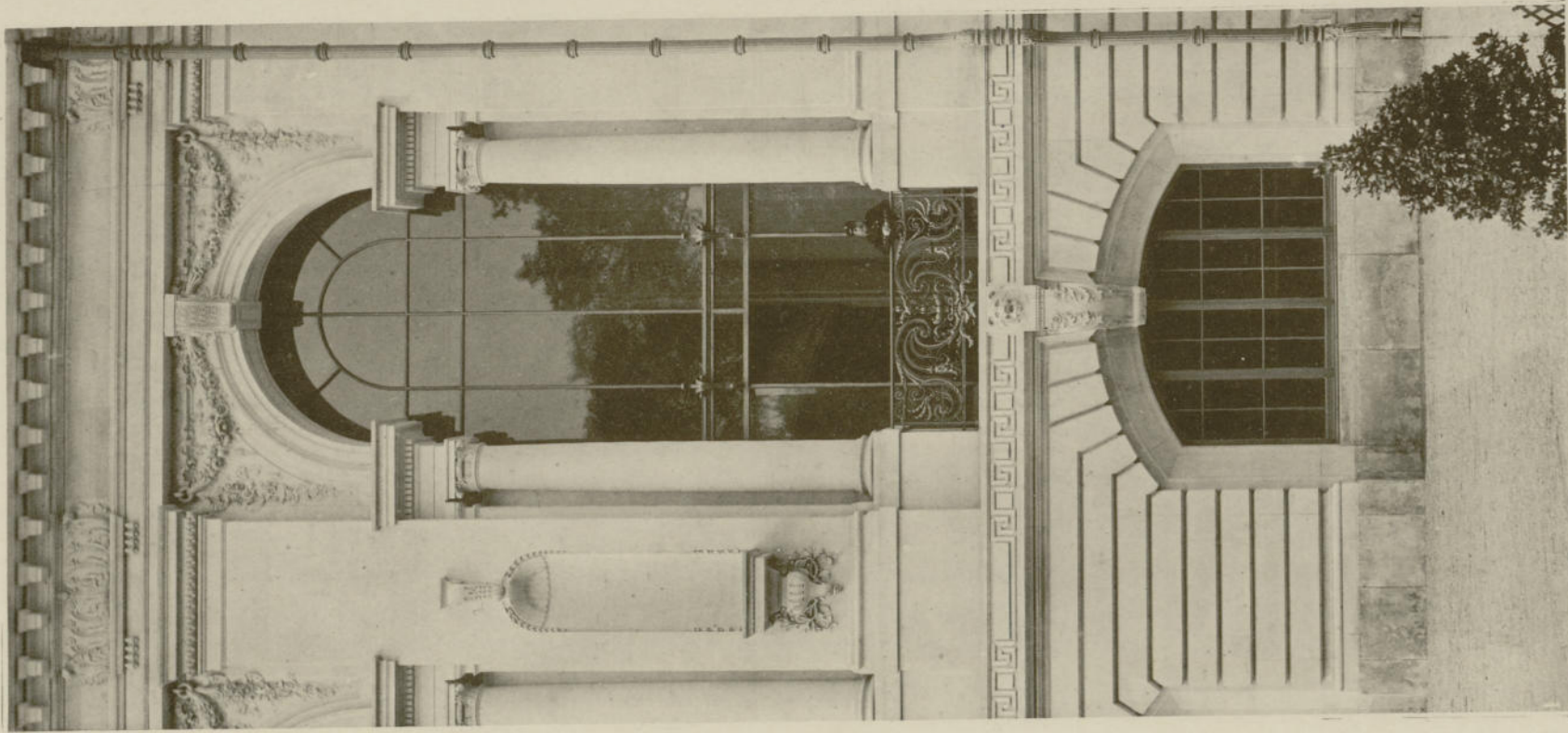
Couronnement de l'Entrée du Dôme sur la Cour intérieure.



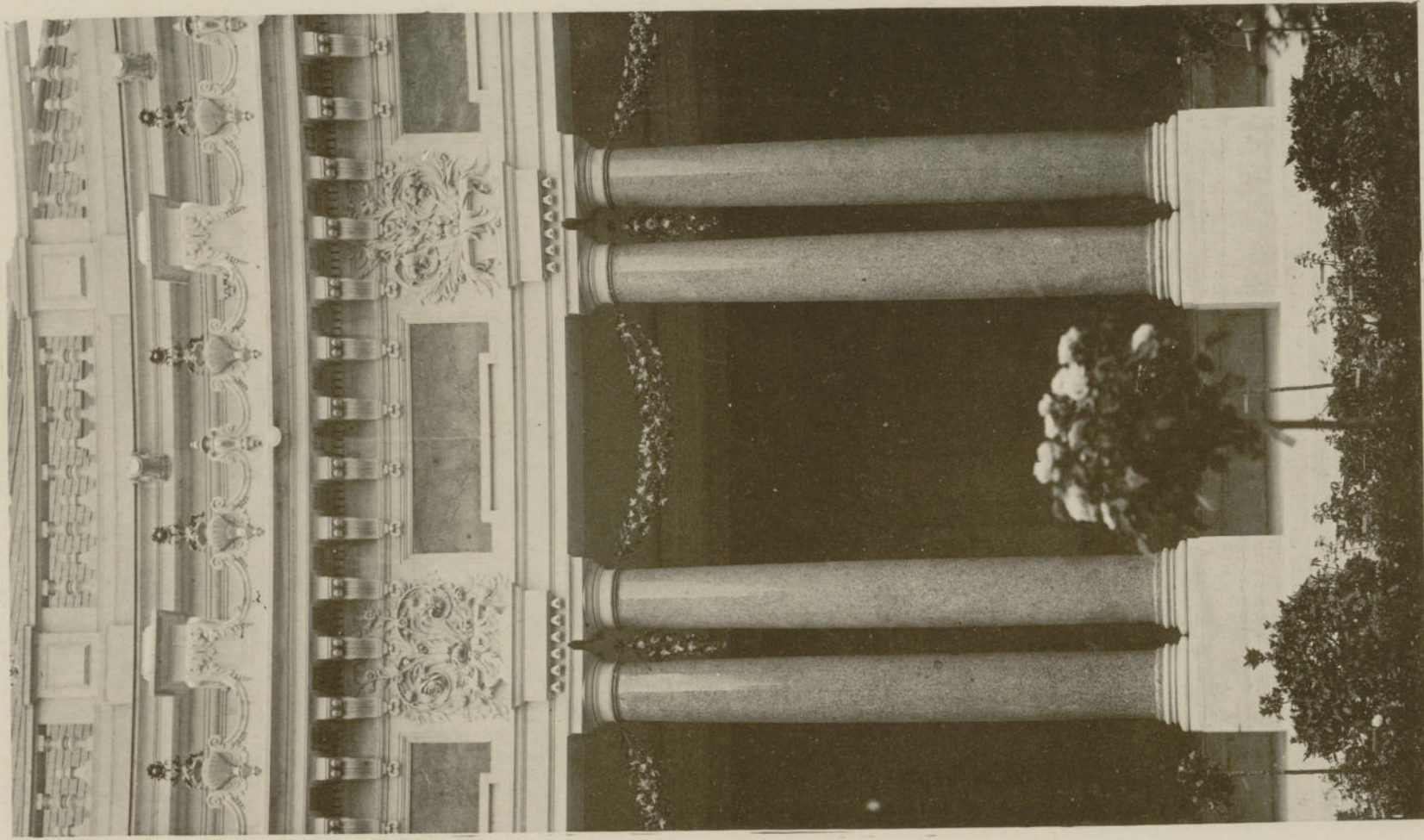
détails des piédroits du fronton de la cour intérieure



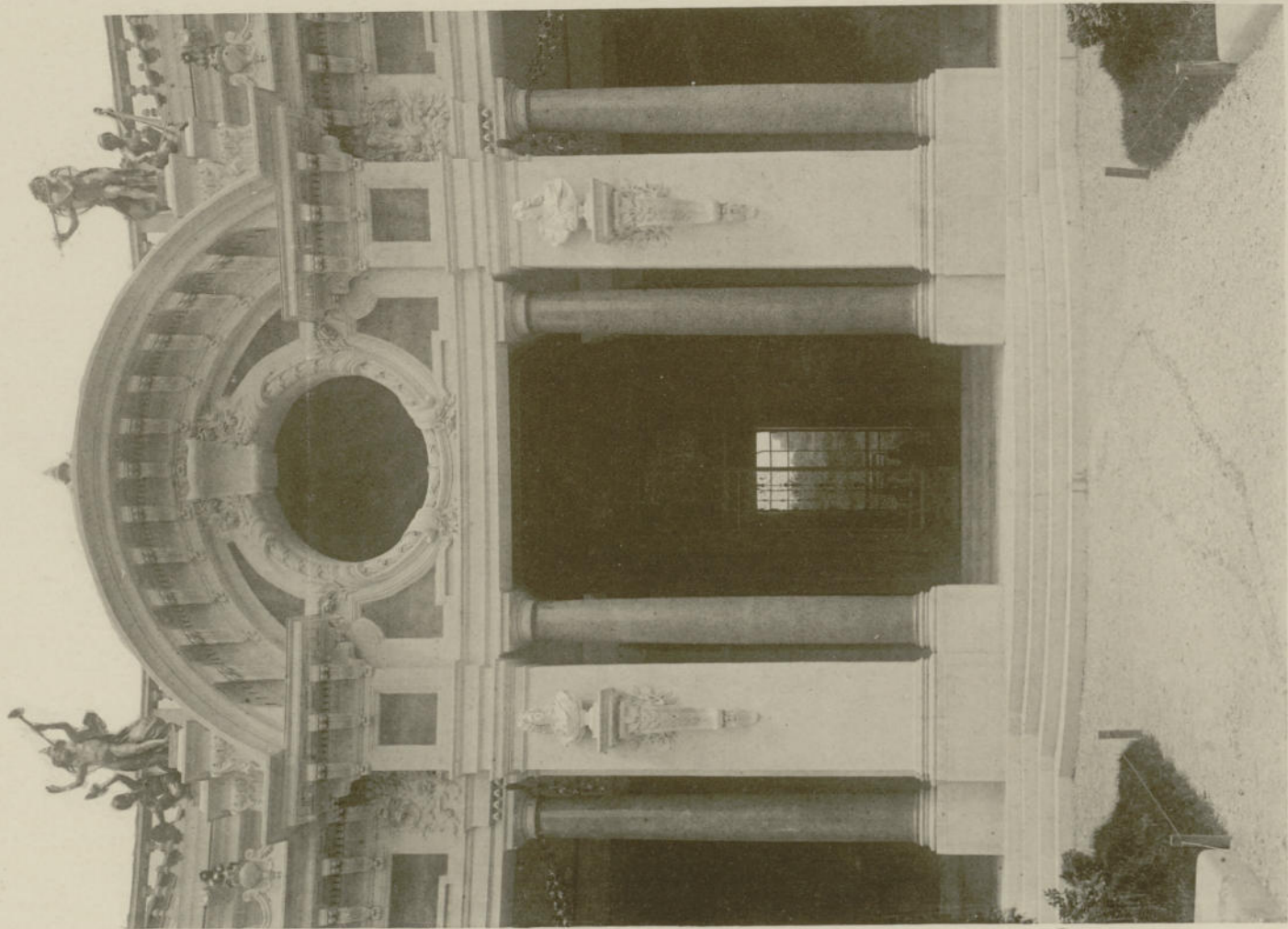
Cour Intérieure
Motifs décoratifs sur les pans coupés de la
Rotonde



Une travée de la façade latérale



Une travée de la Cour Intérieure



*Cour Intérieure
Entrée aux Galeries de Peinture*



*Cour Intérieure
Face de la Galerie de Sculpture*



*Cour Intérieure
Ordonnance du Portique circulaire*



Entrée des Galeries sur la cour intérieure.



Motifs des entrées à 45° sur la cour intérieure.



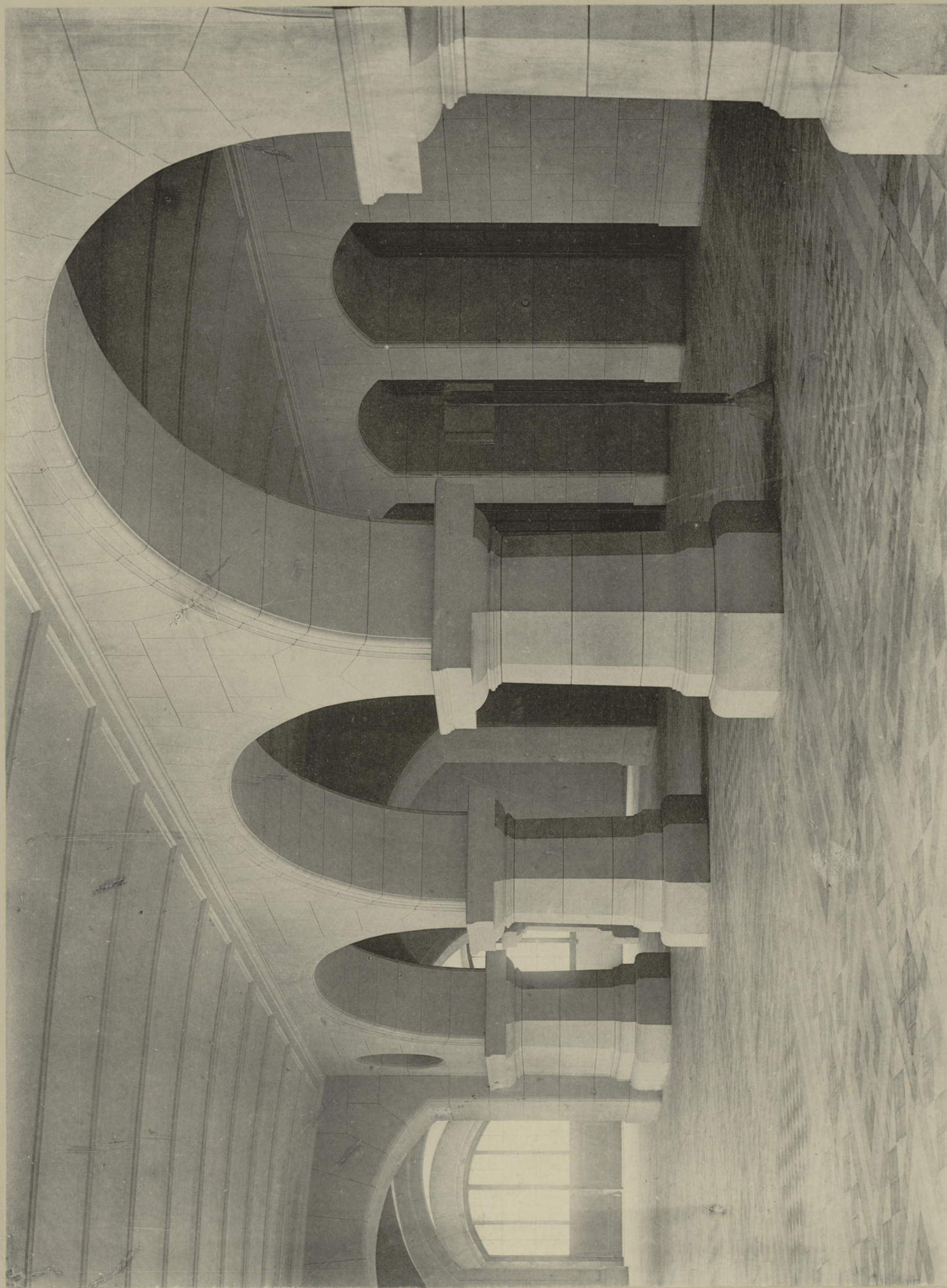
Vue de la Rotonde



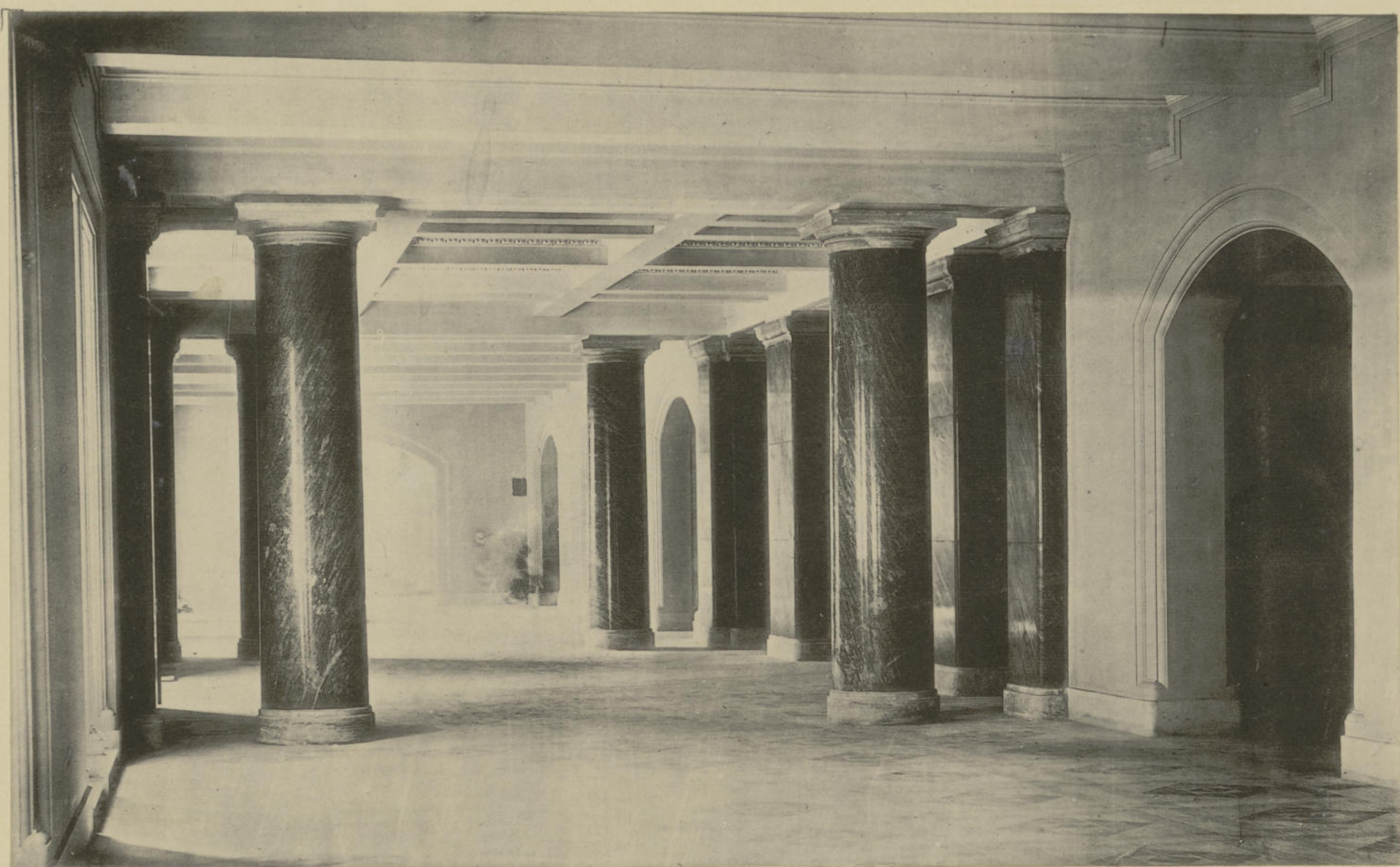
Décoration du Grand Vestibule circulaire sur
la Nouvelle Avenue.



Décoration des Galeries du 1^{er} Etage sur la
Nouvelle Avenue.



Vue perspective d'une Galerie de l'Étage de Soubassement.



Soubassement - Côté de la Façade Postérieure



Soubassement - Côté de la Façade Postérieure



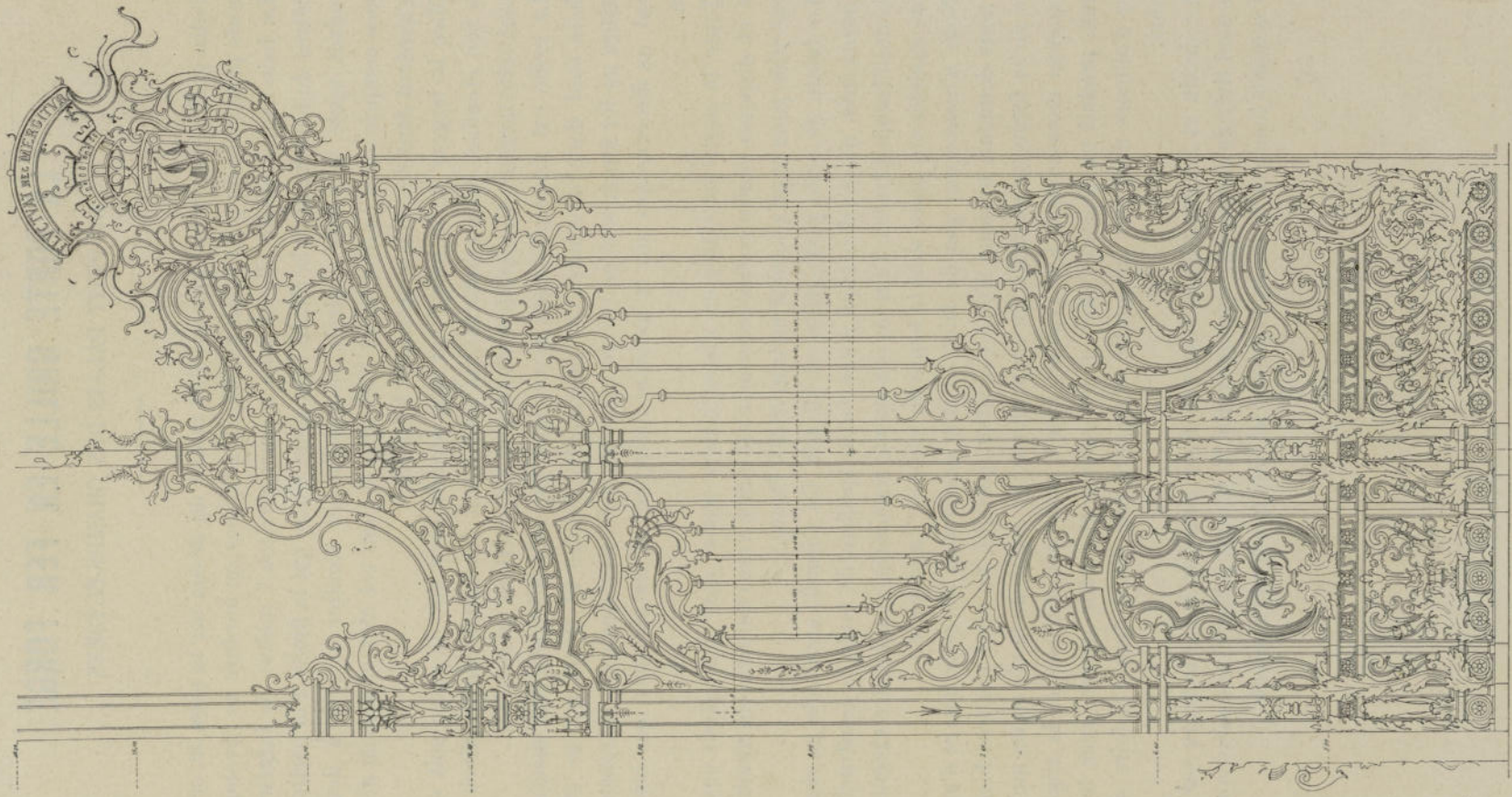
Vue prise du lanterneau de la Coupole



Vue du Pont Alexandre et des Invalides



Grille de la Porte d'honneur.



NOTA. — Les cotes d'altitude indiquées et-dessous sont rapportées au niveau du sous-sol.

Porte grille en fer forgé, du petit Palais des Champs Élysées, sur façade de l'avenue Nicolas II.

LA PORTE GRILLE EN FER FORGÉ

DU PETIT PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Cette grille, dont nous donnons une moitié du dessin sur la page 36, se trouve sur la façade principale du petit Palais des Champs-Élysées, en bordure de l'avenue Nicolas II.

La baie dans laquelle elle se loge mesure environ 7 mètres de largeur et près de 13 mètres de hauteur sous la clé de l'arc plein cintre qui la limite à la partie supérieure, cependant, seule, la partie centrale au-dessous du fronton s'ouvre à deux vantaux; l'espace compris entre ce fronton et l'intrados de l'arc est clos au moyen de glaces fixes qui s'ajustent dans des châssis ménagés à cet effet.

Mais la largeur de la baie étant trop grande pour que la glace soit continue sur toute son étendue, deux montants, qui prolongent des lignes constructives de la porte, divisent cette largeur et permettent d'exécuter les jonctions nécessaires.

La grille est rigoureusement symétrique par rapport à son axe médian, les deux guichets sont donc ouvrants. Les ornements, feuilles et fleurs qui se détachent de l'ossature en fer forgé, sont en cuivre rouge martelé, sauf quelques entrelacs du soubassement, ou des écussons sur le montant battement et les guichets, qui sont en bronze fondu.

Toute la porte est vitrée en glaces claires serties dans des châssis ouvrants en fer rainé et disposés contre la face interne, c'est-à-dire vers l'intérieur du monument; elle a été exécutée pour le prix total d'environ 50.000 francs.

Le dessin de cette porte-grille est dû à M. Ch. Girault, architecte en chef des palais des beaux-arts, qui s'est occupé d'une façon spéciale de toute la construction du petit Palais des Champs-Élysées. Tous les ornements repoussés, avant d'être exécutés en métal, ont été modelés sur place sous la haute direction de l'architecte.

Nous n'essayerons pas de faire ici une description de cette œuvre d'art; le dessin que nous donnons, quoique d'une exécution parfaite, ne rend pas très bien compte, à cause de sa forme géométrale, du mouvement, du relief, de la vie en un mot, qui anime ce panneau monumental. Les grandes lignes sont harmonieuses et la végétation, très fournie, produit un puissant effet; il est certain que cette œuvre, avec le palais tout entier d'ailleurs dont elle fait partie, marquera une étape dans l'histoire de notre art national.

Le dessin et les renseignements que nous donnons à nos lecteurs sur cette porte-grille sont tirés de documents originaux que M. Girault a bien voulu nous communiquer, nous sommes heureux de lui en exprimer ici tous nos remerciements.



Plancher de fer forgé

Balcon en fer forgé de la Facade principale



Salon en fer forgé des Facades latérales et postérieure.



Grille de la Porte d'Entrée de la Façade postérieure



Grilles des Galeries de
Peintures sur le Portique de la Cour Intérieure



Départ de la rampe en fer forgé
des escaliers de la rotonde sur la façade postérieure



Rampe en fer forgé
des escaliers de la rotonde sur la façade postérieure



*Fête d'inauguration du Palais des Beaux Arts
9 Mars 1901*





*Fête d'inauguration du Palais des Beaux Arts
9 Mars 1901.*





Fête d'Inauguration du Palais des Beaux-Arts.
9 Mars 1901





*Fête d'Inauguration du Palais des Beaux-Arts
9 mars 1901*





PHOTOGRAPHURE
Chromotypographie
GARNIER ET DELHERB

14 MARS 99

53, Rue de Seine, 53
✦ PARIS ✦







PHOTOGRAPHIE
 Chromotypographie
 GARNIER ET DELHER

14 MARS 99

53, Rue de Seine, 5
 ✱ PARIS ✱

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE
DE 1900



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1900



RÉSOLUTION DU SÉNAT

RÉSOLUTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LETTRE DU MINISTRE DU COMMERCE

DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES



157

SÉNAT.

ANNÉE 1900.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

RÉSOLUTION.

LE SÉNAT A ADOPTÉ LA RÉOLUTION DONT LA TENEUR SUIT :

LE SÉNAT *adresse ses félicitations aux organisateurs de l'Exposition universelle de 1900, à leurs collaborateurs français et étrangers, exposants, artistes, artisans et ouvriers, à tous ceux qui, dans un désir commun d'union, de travail et de paix féconde, en ont assuré l'éclat et le succès.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1900.

Le Président,

Les Secrétaires

A. Falloux

J. Rameau
W. Rouquayrol

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEPTIÈME LÉGISLATURE.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1900.

RÉSOLUTION.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS A ADOPTÉ LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

LA CHAMBRE reconnaissante adresse ses félicitations et ses remerciements aux organisateurs de l'Exposition universelle de 1900, à leurs collaborateurs français et étrangers, exposants, artisans et ouvriers, à tous ceux qui en ont assuré l'éclat et le succès.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 novembre 1900.

Le Président,

Les Secrétaires,

A. Denancé

Fleury Navarre
René Dorey
74

161

MINISTÈRE
DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CABINET DU MINISTRE.

Paris, le 12 décembre 1900.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de deux résolutions que M. le Président du Sénat et M. le Président de la Chambre des Députés viennent de me faire parvenir, et par lesquelles ces Assemblées ont, dans leurs séances du 16 et du 12 novembre dernier, adressé leurs félicitations et leurs remerciements aux organisateurs de l'Exposition universelle de 1900, à tous leurs collaborateurs français et étrangers, exposants, artistes, artisans et ouvriers.

A ce témoignage de gratitude des représentants du pays, le Ministre du Commerce est heureux de joindre les félicitations et les remerciements du Gouvernement de la République.

Agréez, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

A. Millerand

Monsieur le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

165
9 Mai
1900.

Monsieur

J'ai visité ces jours-ci
les deux Palais des Champs-
Élysées. L'un savait pas
assez bien que j'ai admiré
votre œuvre ; je l'ai admiré
en songeant à tous les regards
d'échange qu'elle va attirer
et je vous dois tant de fierté
patrienne, tant d'orgueil
national satisfait, que

je vous adresse non
seulement des félicitations
mais des remerciements.

Agnez, Monsieur,
l'expression de mes senti-
ments les plus distingués

Assimil - Par

167

Monsieur Charles Girault,
CONSEIL D'ÉTAT } del Institut.
Paris
le 27 mai 1903

Mon cher Maître et ami,
Tous les monuments ne se
rapetissent pas à mesure qu'on
s'en éloigne. Il en est qui
grandissent à distance même.

Je viens de parcourir le
2^e Volume de l'Exposition
Universelle de 1900. Vous y
avez de trop belles pages pour
que je n'écrive pas quelques

de vous féliciter encore et
 le plaisir de vous témoigner
 les sentiments et les souhaits
 d'un homme qui admire
 votre carrière sans en avoir été
 surpris jamais.

Heureux l'architecte.

Heureux seul à pouvoir dire
 "Ergo monumentum", - quand
 on ne démolit pas son
 monument. Les vôtres restent.
 C'est un volume appréciable,
 une œuvre aussi solide
 qu'une histoire.

Tous mes hommages et
 mes vœux pour Madame,
 je vous prie.

Bien cordialement poigné
 de main.

L. Herbert

Ministère
du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes.

Exposition Universelle.
de 1900.

Commissariat Général.

République Française.

Paris, Quai d'Orsay, 97,
le 24 Septembre 1902.

Cher Monsieur,

L'Imprimerie Nationale vient de me remettre les épreuves du Chapitre de mon Rapport Général qui est consacré à votre oeuvre.

Je tiens à vous communiquer ces épreuves pour que vous puissiez en prendre connaissance et me faire part, le cas échéant, de vos observations.

Je vous serai obligé de vouloir bien me renvoyer les placards ci-joints pour le *Mardi 30 septembre* date que je ne puis dépasser, sous peine d'infliger un chômage à l'équipe spécialement organisée par l'Imprimerie pour l'impression de mon Rapport; il est bien entendu que vous n'aurez pas à vous préoccuper des fautes typographiques.

Laissez-moi vous remercier par avance et vous adresser l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Commissaire général,

A. Ricard

Monsieur Ch. Girault.

171

A Monsieur PICARD

Commissaire Général de l'Exposition de 1900.

29 Septembre 1906

Monsieur le Commissaire Général,

Je vous retourne, après en avoir pris connaissance, les épreuves relatives au Petit Palais pour la publication du rapport général de l'Exposition de 1900.

Sans qu'il me soit possible de me rendre exactement compte de la part qui peut être faite à chacun, dans un rapport général comme celui dont j'ai quelques pages sous les yeux, je ne puis me défendre d'un mouvement de surprise en voyant comment dans ces pages, consacrées au Petit Palais, est consigné le rôle de l'Architecte qui a conçu et exécuté cet important édifice.

Un renvoi à la première page :

"Monsieur GIRAULT, architecte
en tout petits caractères, pas de prénom.

page 293 "Monsieur GIRAULT a eu recours au granit etc...

page 299 "Monsieur GIRAULT a revêtu d'une mosaïque etc...

Voilà tout pour le Maître de l'Oeuvre. Qui pourrait se douter, en lisant ces quelques feuilles, que le monument dont il s'agit a fait l'objet d'un concours important auquel ont participé la plupart des architectes français ayant quelque valeur ou quelque activité.

Que le Jury a classé premier mon projet à l'unanimité

Que ce même Jury a exprimé le désir de le voir exécuter intégralement,

Que j'ai réalisé pendant trois années environ cette oeuvre libre de développer à ma guise les formes de son architecture,

172

d'en caresser l'épiderme et disposant pour son exécution des moyens qu'il me convenait de choisir, innovant dans la construction des planchers en ciment armé pour assouplir ces organes de construction et les faire concourir à la décoration, adoptant des solutions hardies pour la construction de voûtes et de dômes en brique comme il ne s'en faisait plus; coordonnant et harmonisant sur le chantier les efforts de tous ces artistes et praticiens dont vous citez si justement les noms, réalisant en un mot, mes Confrères l'estiment du moins, une oeuvre absolument personnelle et originale pour l'exécution de laquelle l'Administration n'avait d'autre rôle à remplir que la passation des marchés.

Si je me permets de me mettre en avant avec une pareille assurance, c'est que personne, en cette occurrence, ne peut le faire que moi, c'est que les témoignages que j'ai reçus de mes confrères et de toutes parts, témoignages que je conserve comme la meilleure récompense de mon travail, m'y autorisent, c'est que mes pairs ont à diverses reprises décerné au Petit Palais la première place entre les oeuvres d'Architecture de ces dernières années, c'est qu'enfin tout récemment l'Académie des Beaux-Arts, tenant compte de cet important travail, m'a admis dans ses rangs. Tout cela est plus que je n'aurais jamais osé espérer comme récompense, mais justement à cause de tout cela comment puis-je sans étonnement figurer, dans dix pages consacrées au Petit Palais, au même titre que l'entrepreneur qui a mastiqué des glaces dans les feuillures des menuiseries ou celui qui a tourné les vases en pierre

ou encore celui qui a couché dans le sol quelques conduites pour le tout-à-l'égout.

Il n'y a de ma part ni fatuité ni orgueil à parler de la sorte mais seulement le désir de voir consigner dans le rapport général de l'Exposition de 1900 la paternité de mon oeuvre et d'occuper dans le précieux travail que vous faites la place qui me revient.

Vous reconnaîtrez avec moi, Monsieur le Commissaire Général, que le monument que vous édifiez en ce moment n'aurait pas le caractère qui lui convient si le rôle de votre Etat-Major n'y était scrupuleusement indiqué.

Veuillez, Monsieur le Commissaire Général, m'excuser de vous tant occuper de ma personne et croire à l'expression de mes distingués sentiments.

CH. GIRAULT

Membre de l'Institut

-

Le 19 Juillet 1920

A Monsieur le Préfet de la Seine

Copie

Monsieur le Préfet,

Avec une discrétion un peu mystérieuse, on exécute au Petit Palais d'importants travaux dans la galerie, sur la façade latérale du côté de la Seine, celle destinée à la collection Dutuit.

Par suite d'arrangements, de faux plafonds, de gorges, etc., ces travaux dénaturent complètement la dite galerie. Elle se trouve en effet subdivisée de telle sorte que les fenêtres de cette façade latérale, coupées dans leur hauteur, ne correspondent plus aux dispositions intérieures. Les travaux sont paraît-il, exécutés par un tapissier sans l'intervention des Services d'Architecture du Palais.

Une oeuvre d'Architecture est un tout qui comporte dans son ensemble une unité, l'expression des façades doit traduire les dispositions intérieures sous peine de constituer une sorte de mensonge.

Les bons esprits estiment que les monuments méritent pour leur conservation les mêmes soins que les oeuvres de peinture, sculpture et autres et, dans les milieux qui ont le respect des oeuvres d'architecture, on pense qu'il faut des raisons bien impérieuses et une évidence à l'abri de toute critique, pour que soient altérées les dispositions d'un édifice.

J'aurais pu croire que le bon accueil fait au Petit Palais,

176
le mettait à l'abri de mutilations et qu'il conserverait l'unité
qui a présidé à sa conception, il paraît qu'il n'en est rien.

Le Conseil technique et esthétique a entre autres fonctions
de fixer les directives, soit par la technique de l'art de bâtir,
soit en vue de la bonne ordonnance des aspects de la Capitale, soit
pour la conservation de tout ce qui en fait la beauté.

Ce Conseil n'aurait-il pas dû être consulté ?

Son avis dans un sens ou dans l'autre, eût étayé sur une base solide
les arrangements intéressant le Petit Palais.

On semble, au contraire, avoir préféré à des avis motivés la
conspiration du silence et par suite le bénéfice du fait accompli
sans remède.

Votre prédécesseur, Monsieur le Préfet, m'a fait l'honneur de
m'appeler à siéger au Conseil technique et esthétique. A l'avenir,
au cours de ces réunions, il me sera bien difficile de ne pas songer
que son intervention eût sans doute permis d'éviter l'exécution des
mutilations que l'on inflige au Petit Palais.

Je viens donc vous prier de vouloir bien accepter ma démission
de membre de ce Conseil. Je m'excuse, Monsieur le Préfet, de vous
occuper de ma personne, mais mon silence me ferait l'effet d'un
acquiescement tacite, ce qui est bien loin de ma pensée.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Préfet, trouver ici
l'expression de mon profond respect et l'assurance en toutes
circonstances de mon entier dévouement.

Signé *Elie-Jean Gault*
de l'Institut de France

Le 25 Avril 1921

36. AVENUE HENRI MARTIN

Copie

Monsieur le Préfet,

Un récent voyage en Algérie et Tunisie m'a fait m'éloigner de Paris durant plusieurs semaines. A mon retour, je trouve, datée du 10 Février, la convocation à la séance du Comité de Technique et d'Esthétique.

Cet avis ne semble pas avoir tenu compte de la lettre du 19 Juillet que j'ai eu l'honneur de vous adresser - dont vous trouverez ci-joint duplicata - et dans laquelle je vous exprimais, Monsieur le Préfet, le désir motivé de ne plus faire partie de ce Comité.

Si j'éprouvais quelques regrets de cette décision, les mutilations que je vous signalais au Petit Palais et qui continuent en s'aggravant, les apaiseraient singulièrement. En effet, la dernière baie de la façade latérale - côté Seine près le pavillon - autant qu'on puisse en juger de l'extérieur, a reçu intérieurement une doublure en menuiserie qui ne présente aucune concordance avec le dispositif de la baie en façade. - Il est impossible d'afficher, sans nécessité, un si parrain mépris pour une oeuvre d'architecture.

J'ignore à quel praticien sont confiés ces travaux, mais ce qu'on voit de l'extérieur ne donne pas une haute idée de son ingéniosité.

Les Services d'Architecture de la Ville de Paris semblent

s'être désintéressés de la direction des dits travaux, mais tout de même il était dans leur rôle de protester contre un semblable vandalisme, et je continue à penser qu'il n'est pas plus honorable de mutiler une oeuvre d'architecture que de détériorer l'oeuvre d'un peintre - d'un sculpteur - d'un compositeur - ou d'un littérateur.

J'avais cru jusqu'à ce jour la Ville de Paris plus soucieuse de la conservation de son patrimoine artistique.

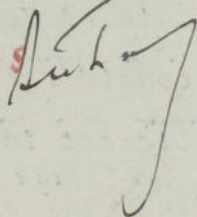
Voulez-vous, Monsieur le Préfet, avoir la bonté de donner à ma lettre du 19 Juillet la suite qu'elle comporte, et trouver ici de nouveau l'expression de mon profond respect et l'assurance, en toutes circonstances, de mon entier dévouement.

Signé Cl. G. G. G.

lesquels se trouvent les plus hautes
autorités de l'art, ont été unanimes
à approuver les aménagements réalisés.

J'espère, mon cher Maître, que, si
vous voulez bien examiner vous-même
ce qui a été fait, vous ne manquerez
pas de constater avec quel respect a
été traitée votre oeuvre.

En regrettant une fois encore
votre décision, je vous prie d'agréer,
mon cher Maître, l'assurance de mes
sentiments les meilleurs.



M. Hesse - arch. a l'Institut du Warburg au Petit
M. Hesse - au Petit Palais Palais

Cabinet
du
Préfet de la Seine
Secrétariat Particulier

179
J.M/

Paris, le 20 JUIL 1921

Mon cher Maître,

Vous avez bien voulu, le 19 juillet
1920, m'adresser une lettre par laquelle
vous exprimiez le désir de cesser de faire
partie du Comité technique et d'Esthétique
de la Ville de Paris, puis, par lettre du
25 avril 1921, me confirmer votre décision.

Permettez-moi, en vous accusant ré-
ception de ces lettres, de vous exposer
comment il a été décidé de faire, au Palais
des Beaux-Arts, des aménagements nouveaux,
dont la réalisation vous a conduit à pren-
dre une détermination que je ne saurais trop
regretter.

Monsieur GIRAULT, Membre de l'Institut.

La Ville de Paris, désidant donner aux précieux objets d'art composant la collection Dutuit, un cadre qui leur convient d'une manière aussi parfaite que possible, le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 juillet 1918, décida qu'un aménagement serait fait à l'étage des combles du Palais, et prévut trois salles, consacrées, l'une à la peinture étrangère, la seconde au Moyen-Age et à la Renaissance, la dernière au XVIIIème siècle.

Si ce plan fut adopté, c'est qu'il avait été constaté que la Collection Dutuit, comprenant un très grand nombre d'objets de petites dimensions, ne pouvait être mise en valeur dans les salles larges et élevées du Palais des Beaux-Arts. Il fut donc jugé nécessaire de diviser et de diminuer ces salles, mais la préoccupation constante de tous ceux qui collaborèrent

à ces travaux fut que rien ne vînt modifier l'apparence extérieure du Palais. Certes, des baies ont dû être partiellement obturées, à l'intérieur, par des stores, mais ce travail a été fait de telle manière qu'il n'est pas possible de s'en apercevoir de l'extérieur.

On ne pouvait trouver, pour abriter les trésors de la collection Dutuit, un édifice municipal qui fût plus digne de les recevoir que le minument dont vous êtes l'auteur. Veuillez être persuadé qu'un effort considérable a été fait pour que fût convenablement installée une des plus belles collections qui soient dans un des plus beaux édifices que possède Paris. Les nombreux visiteurs qui se sont rendus au Petit-Palais, lors de l'inauguration, ainsi que les membres de la Commission Dutuit, parmi

INAUGURATION DE LA
COLLECTION DUTVIT
ET DU MUSÉE MUNICIPAL
II DÉCEMBRE MCMII



Tiré de la
COLLECTION DUTVIT

193

2,066



RÉPVBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité.

La MUNICIPALITÉ DE PARIS prie
M.....
de lui faire l'honneur d'assister à
l'inauguration du MUSÉE DE LA VILLE
& de la COLLECTION DUTVIT qui
aura lieu au PALAIS DES BEAUX-ARTS,
Avenue Alexandre III, le Jeudi Onze Décembre
à 2 heures précises, en présence de M. LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPVBLIQUE.

Invitation pour une seule personne.

186

participation municipale à la manifestation projetée pour 1900, nos prédécesseurs réglaient avec l'Etat les conditions dans lesquelles nous nous trouverions au lendemain de cette association. L'art. 2 de la convention disait :

"La Ville recevra, en remplacement du pavillon qu'elle possède au Cours-la-Reine, la totalité du petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Élysées à l'esplanade des Invalides."

Nous savions, dès l'origine, que les hommes de haute valeur qui allaient apporter leur concours au Commissariat général, et qui ne cessaient pas de la donner à la ville de Paris, sauraient nous assurer une oeuvre digne de la capitale. Le jury choisit Monsieur Charles Girault entre tous les concurrents; les travaux commencèrent en octobre 1896, le Petit-Palais apparut dans toute sa beauté au printemps de 1900.

Ce qu'il est? Tous les Parisiens, tous nos visiteurs, l'univers entier pourraient nous le dire; on fut unanime à en proclamer la délicatesse et l'harmonie, l'élégance et l'intimité. Parmi tant d'autres, le Petit-Palais attirait et retenait. Tout l'art du passé y reparut au soleil dans un cadre digne de lui. L'art d'aujourd'hui et celui de demain en seront également les hôtes. Ils y rentreront précédés par la Bienfaisance, car le Conseil municipal voulu y recevoir, après ses invités, les défenseurs de l'enfance, et le sourire de petits planera sur le monument.

Je suis heureux de féliciter ici le grand organisateur de nos merveilles, M. Bouvard, directeur des Services d'Architecture de la ville de Paris (Vifs applaudissements), M. Girault; dont la conception heureuse fut si bien réalisée par l'exécution. (Applaudissements) Je félicite leurs collaborateurs, MM. de Saint-Marceaux, Injalbert, Hugues, Fagel, Peynot, Desvergnès, Moncel, Ferrary, Convers, Lefevre, grands artistes qui ont mis, chacun, de leur âme avec leur signature dans la pierre de cet édifice. (Bravos) Je félicite les entrepreneurs, les ouvriers, tous en un mot. La ville de Paris a été bien servie par ses enfants. (Très bien).

Il ne m'appartient pas de me prononcer ici sur la destination définitive, mais nous serons tous d'accord pour exprimer le vœu que le Conseil municipal profite de cet héritage afin de faire connaître à la population tant d'œuvres ignorées, tant de richesses enfouies dans nos magasins, tant de trésors auxquels il ne manque que d'apparaître en pleine lumière.

Mesdames, Messieurs, l'Exposition a laissé des souvenirs. Ce fut une magistrale explosion d'activité intellectuelle et artistique, d'industrie et de travail. Elle a passé comme un rêve. Ses vestiges emportent avec eux, sous les pluies de l'hiver, un peu de nos illusions.

Il nous reste l'orgueil d'avoir vu la France redevenue le rendez-vous du monde et tenant dignement la tête à ceux auxquels elle ouvrait en même temps les bras.

EXTRAIT de la REVUE de la SEMAINE ILLUSTREE

du 10 Mars 1922

-:-:-:-

LES MUTILATIONS DU PETIT-PALAIS

Les praticiens de l'art de bâtir, se sont de tout temps appliqués à concevoir des habitations et des monuments répondant à leur destination et l'on saisit que les dispositions intérieures de toute construction, doivent avoir leur répercussion sur la composition des aspects extérieurs, l'unité étant la qualité maîtresse de toute oeuvre d'art.

Une grande sincérité s'impose donc à l'architecte pour déduire, des grandes divisions du plan, l'ordonnance des façades.

Les exemples particulièrement estimés sont précisément les édifices qui, satisfaisant le mieux à leur destination, en accusent extérieurement le caractère par la vérité de leurs moyens d'expression. La juste critique s'exerce au contraire sur ceux construits sans recherche de la logique, comportant des extérieurs mal coordonnés aux dispositions intérieures.

La Bourse, avec ses colonnades qui expriment mal les arrangements intérieurs, l'église de la Madeleine, qui, sous la formule d'un temple antique, abrite les voûtes d'une nef destinée au culte catholique, et tant d'autres exemples, sont des édifices mal conçus.

Les façades de Gabriel, dissimulent à la vérité, des arrangements qu'elles ne traduisent pas, mais leur raison d'être a surtout été de concourir au magnifique ensemble que présente la place de la Concorde.

De nos jours, les architectes, sans toujours y réussir pleinement, se sont appliqués très particulièrement à concevoir leurs oeuvres suivant de judicieux principes. Plusieurs d'entre eux ont magistralement réussi.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève du maître Labrousse est un exemple à citer et le maître Ch. Garnier a poussé la recherche de la vérité jusqu'à accuser par des silhouettes extérieures la destination de chacun des éléments qui composent l'Opéra : Salle, Scène, Foyer, etc... Le succès a été si unanime

que, depuis l'époque où il fut construit, aucun théâtre n'a été édifié sans que soient appliqués les principes qui sont la base de ce magnifique ensemble.

On pourrait multiplier les bons et les mauvais exemples. De ces parallèles résulterait jusqu'à l'évidence qu'aucune recherche de composition architecturale ne peut s'affranchir des raisons qui découlent de sa destination.

L'architecture doit être l'art logique par excellence.

°
° °

Le Petit-Palais, édifié pour recevoir, lors de l'Exposition Universelle de 1900 des collections d'Arts rétrospectifs, devait surtout être composé en vue de l'aménagement, dans l'avenir, des collections artistiques de la Ville de Paris.

Il était indispensable de le concevoir dans ce but spécial, de telle façon qu'on puisse disposer de salles, salons et galeries pour la présentation d'oeuvres de sculpture, de peinture, de gravure, ainsi que des variétés d'objets d'arts appliqués.

La rotonde, les galeries et les pavillons en façade, ainsi que le jardin et son portique circulaire, formaient un cadre destiné à recevoir les oeuvres de sculpture, soit en plein air, dans le jardin, soit à couvert dans les galeries, ou sous le portique. A l'intérieur, l'ensemble en forme de trapèze des salles éclairées par en haut, était tout naturellement destiné aux expositions de peinture; enfin, les galeries latérales et postérieures, pouvaient être aménagées pour des expositions de diverses natures.

Des galeries secondaires occupaient le soubassement de l'édifice et des dépendances toujours utiles pouvaient être établies à l'étage des combles.

Lorsqu'après l'Exposition de 1900, la Ville de Paris prit possession du Petit-Palais, il n'y avait qu'à utiliser les divers locaux du grand étage pour y mettre en valeur les collections municipales, sans qu'il fut besoin de dénaturer un édifice qui n'avait que quelques années d'existence et dont les dispositions semblaient approuvées unanimement.

Si la nature des oeuvres à exposer ou leur classification

méthodique le nécessitait, on pouvait concevoir dans les galeries destinées à la peinture ou dans celles en façade sur les Champs Elysées, des clôtures à mi-hauteur, subdivisant sans les dénaturer, les galeries existantes.

Il n'en a pas été ainsi.

Récemment, le transfert de la collection Dutuit, dans la galerie latérale en façade du côté du cours la Reine, a nécessité divers arrangements intérieurs. La conséquence des travaux entrepris a été de dénaturer complètement les proportions et le caractère de cette galerie. Elle se trouve maintenant rapetissée de telle sorte que les fenêtres de la façade sur le cours la Reine, coupées dans leur hauteur par de faux planchers ou des voûtes en staf, ne correspondent plus aux dispositions intérieures.

Je recommande à l'attention du visiteur, les combinaisons des pénétrations des voûtes en staf dans l'axe de la galerie et la logique de la conception de la voûte elliptique qui, dans la salle à la suite retombe sur un plafond dont elle occupe le centre; sans oublier l'extraordinaire et inutile complication du dégagement entre cette dernière salle et le pavillon en façade.

Les bons esprits estiment que les monuments méritent pour leur conservation, les mêmes soins que les oeuvres de peinture de sculpture ou autres, et dans les milieux qui ont le respect des oeuvres d'architecture, on pense qu'il faut des raisons bien impérieuses et une évidence à l'abri de toute critique, pour que soient altérées les dispositions d'un édifice.

Que les bâtiments du Louvre aient subi des transformations à travers les âges, rien de plus naturel, leur destination primitive ayant fait place à d'autres programmes. Mais qu'un monument nouvellement construit soit modifié sans que sa destination ait changé, on ne peut que constater l'inhabileté à tirer profit de ce qui existait en préférant des arrangements qui le dénaturent, exécutés à grands frais, plusieurs centaines de mille francs.

Lorsque plus tard, nos successeurs découvriront sous les cartonnages en staf qui s'imposent actuellement aux regards des visiteurs, les dispositions des voûtes primitives de la galerie, motivées par les baies en façade, on se demandera avec étonnement, quel a bien pu être le mobile de ces mutilations.

On a invoqué les dimensions réduites de certains objets

de la collection Dutuit. Cette manière de voir est en contradiction avec tant de belles installations de musées en France et à l'étranger. Elle est dans le cas présent, sans aucune valeur. Avec de pareils raisonnements, un cabinet de médailles ne devrait comporter que de bas entresols, parce que celles-ci n'ont que quelques millimètres d'épaisseur.

On aurait pu croire que l'accueil fait au Petit-Palais le mettait à l'abri de pareilles mutilations et qu'il conserverait avec l'unité qui a présidé à sa conception, la franchise de ses architectures extérieures, expression des dispositions intérieures.

Le Comité technique et d'esthétique de la Préfecture de la Seine qui a pour fonctions de fixer les directives, soit pour la technique de l'Art de bâtir, soit en vue de la bonne ordonnance des aspects de la capitale, soit pour la conservation de tout ce qui en fait la beauté, aurait dû être consulté. Son avis, dans un sens ou dans l'autre, eût étayé sur une base solide la recherche des arrangements concernant le Petit-Palais.

Cette consultation n'a pas eu lieu, et l'on semble au contraire avoir préféré à des avis motivés, le bénéfice du fait accompli.

Le service d'architecture du Palais a été, lui aussi, soigneusement tenu à l'écart.

Comment les personnalités qui ont la garde du patrimoine artistique de la Ville de Paris, n'ont-elles pas compris le tort fait à ce monument?

Que le public assistant à l'inauguration de la collection Dutuit ne se soit pas aperçu du vice inhérent aux transformations de la galerie primitive, cela n'a rien de surprenant; de pareilles réunions sont toujours quoiqu'il en soit, motifs à congratulations et non à critiques, mais il n'y a pas de visiteur, si peu familiarisé soit-il avec les choses de notre art qui, après avoir examiné attentivement les dispositions des récents arrangements, ne soit choqué des mutilations imposées à cette galerie.

°
° °

En ce qui me concerne, garder le silence serait, non seulement me rendre complice du fait accompli, mais laisser

supposer que j'ai pu y participer. Je me devais à moi-même en cette occurrence, de faire entendre une protestation. Aussi, je souhaite que le voeu exprimé par le Comité technique et d'esthétique, dans sa séance du 9 Juillet 1921, tendant à l'institution d'un classement destiné à protéger les monuments de la Ville de Paris, présentant un intérêt artistique, soit suivi de règles qui le feront passer dans la pratique, au très grand profit de la conservation de ses oeuvres monumentales.

Ch. GIRAULT

--:--:--:--

35077 ET C^{ie} ANNÉCY

195 x
6 janvier.

Léon Fabre

Mon cher Charles,

Je trouve un bel éloge du Petit Palais
dans le tome "Ravel" (tome 3, page 220),
qui vient d'obtenir le Prix Goncourt. +

Vain le passage:

"... il ne faut s'empêcher de s'arrêter avant
de traverser la Seine et d'entrer au Petit
Palais.

Le péristyle d'un goût si pur, la
mosaïque éteinte, l'harmonie mesurée des
massifs, le jet d'eau nostalgique font de
la cour intérieure un ensemble achevé de

196
l'art français. Olivier se connaissait peu
d'architecture qui lui plût davantage. Les
sans très moderne s'y révèle, mais sans
l'inquiétude des sévères. La grandeur ne
s'y altère point de fausse pompe. La
majesté s'y est pas glaciale. Tout y est
précis, on en a la certitude, et pourtant
on n'y sent pas la mathématique. Et,
privilege inestimable qui en décide la
valeur, cette œuvre récente invite aux
Véres comme les très vieilles architectures
chargées d'histoire, comme la cathédrale
de ...

197

Appetite increased

Delebea

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE PARIS

Paris et Départements : Un an, 20 fr. — 6 mois, 10 fr. — 3 mois, 5 fr. | Les abonnements sont reçus chez M. DOUBIER, 11, r. du Croissant, et partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du Service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE DU 8 MARS

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Décret réglant le budget supplémentaire de la ville de Paris pour l'exercice 1900.
Arrêté préfectoral portant promotion dans le personnel.
Inauguration du Petit Palais de la ville de Paris aux Champs-Élysées.
Observatoire municipal de Montsouris et annexe de la Tour-Saint-Jacques. — Statistique hebdomadaire (9^e semaine).

PRÉFECTURE DE POLICE

Avis relatif à la création d'arrêts fixes sur la ligne de tramways Montrouge—Gare de l'Est.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Ordre du jour du 8 mars 1901.

Convocation de commissions.

Communications diverses.

Avis d'adjudications.

Location et vente de terrains communaux.

Demandes en autorisation de bâtir du 7 mars 1901.

PRÉFECTURE DE LA SEINE

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date du 31 décembre 1900,

Décète :

Article premier. — Le budget supplémentaire de la ville de Paris pour l'exercice 1900 est réglé ainsi qu'il suit :

En recettes, à la somme de deux cent quarante-trois millions cent soixante-cinq mille six cent soixante dix-sept francs

quarante-six centimes..... 243.165.677 46

En dépenses, à la somme de deux cent quarante-trois millions cent soixante-cinq mille six cent soixante-dix sept francs quarante-six centimes..... 243.165.677 46

D'où il résulte... Balance.

Art. 2. — Le ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 février 1901.

ÉMILE LOUBET.

Par le président de la République :
Le président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,
WALDECK-ROUSSEAU.

Par arrêté préfectoral en date du 25 février 1901, le titre de traducteur général a été conféré à M. de Saint-Albin (Emmanuel-Alexandre-Adrien), sous-chef de 1^{re} classe au 2^e bureau du Cabinet du préfet (Bibliothèques administrative, étrangère, etc.).

Inauguration du Petit Palais de la ville de Paris aux Champs-Élysées.

L'inauguration du Petit Palais de la ville de Paris aux Champs-Élysées a eu lieu le jeudi 7 mars 1901, à deux heures et demie.

Les invités de la Municipalité ont été reçus par M. Grébauval, président du Conseil municipal de Paris, entouré des membres du Bureau et d'un grand nombre de conseillers, par M. le Préfet de police, M. Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, représentant M. le Préfet de la Seine qui, empêché, n'est arrivé qu'au cours de la cérémonie, MM. Bouvard, directeur des services d'Architecture et des Promenades et plantations, Hyéard, directeur du Cabinet du préfet de la Seine, et un grand nombre de hauts fonctionnaires de l'Administration.

M. le Président du Conseil municipal a prononcé le discours suivant :

Mesdames,

Messieurs,

Au nom de la ville de Paris, le Conseil municipal a l'honneur de prendre possession de

ce palais, construit pour l'Exposition universelle et destiné à lui survivre.

Dès le 18 novembre 1895, en même temps qu'ils ratifiaient la participation municipale à la manifestation projetée pour 1900, nos prédécesseurs réglaient avec l'Etat les conditions dans lesquelles nous nous trouverions au lendemain de cette association. L'art. 2 de la convention disait :

« La Ville recevra, en remplacement du pavillon qu'elle possède au Cours-la-Reine, la totalité du petit palais à construire sur la gauche de la nouvelle promenade des Champs-Élysées à l'esplanade des Invalides. »

Nous savions, dès l'origine, que les hommes de haute valeur qui allaient apporter leur concours au Commissariat général, et qui ne cessaient pas de le donner à la ville de Paris, sauraient nous assurer une œuvre digne de la capitale. Le jury choisit M. Charles Girault entre tous les concurrents ; les travaux commencèrent en octobre 1896, le Petit-Palais apparut dans toute sa beauté au printemps de 1900.

Ce qu'il est ? Tous les Parisiens, tous nos visiteurs, l'univers entier pourraient nous le dire ; on fut unanime à en proclamer la délicatesse et l'harmonie, l'élégance et l'intimité. Parmi tant d'autres, le Petit-Palais attirait et retenait. Tout l'art du passé y reparut au soleil dans un cadre digne de lui. L'art d'aujourd'hui et celui de demain en seront également les hôtes. Ils y rentreront précédés par la bienfaisance, car le Conseil municipal a voulu y recevoir, après ses invités, les défenseurs de l'enfance, et le sourire des petits planera sur le monument.

Je suis heureux de féliciter ici le grand organisateur de nos merveilles, M. Bouvard, directeur des services d'Architecture de la ville de Paris (*Vifs applaudissements*), M. Girault, dont la conception heureuse fut si bien réalisée par l'exécution. (*Applaudissements*.) Je félicite leurs collaborateurs, MM. de Saint-Marceaux, Injalbert, Hugues, Fagel, Peynot, Desvergues, Moncel, Ferrary, Convers, Lefevre, grands artistes qui ont mis, chacun, de leur âme avec leur signature dans la pierre de cet édifice. (*Bravos*.) Je félicite les entrepreneurs, les ouvriers, tous en un mot. La ville de Paris a été bien servie par ses enfants. (*Très bien !*)

Il ne m'appartient pas de me prononcer ici sur la destination définitive, mais nous serons tous d'accord pour exprimer le vœu que le

Conseil municipal profite de cet héritage afin de faire connaître à la population tant d'œuvres ignorées, tant de richesses enfouies dans nos magasins, tant de trésors auxquels il ne manque que d'apparaître en pleine lumière.

Mesdames, Messieurs, l'Exposition a laissé des souvenirs. Ce fut une magistrale explosion d'activité intellectuelle et artistique, d'industrie et de travail. Elle a passé comme un rêve. Ses vestiges emportent avec eux, sous les pluies de l'hiver, un peu de nos illusions.

Il nous reste l'orgueil d'avoir vu la France redevenue le rendez-vous du monde et tenant dignement tête à ceux auxquels elle ouvrait en même temps les bras.

Il en demeure aussi cet ensemble dont la maîtrise fut proclamée dès la première heure : les deux Palais, le pont Alexandre-III, les Champs-Élysées réunis à la rive gauche, l'avenue triomphale allant de la Concorde au dôme d'or des Invalides, deux grands siècles se rejoignant pour l'apothéose d'un troisième. (Bravos.)

Nous reverrons longtemps les foules accourues, les jardins aux palmiers d'Orient, les parterres et les bosquets, les statues et les fleurs, et aussi reviendra dans notre esprit, comme préface, l'inoubliable date où fut posée la première pierre, par une main amie. Ce sont des spectacles qu'il est bon d'évoquer, ils nous rendent plus fiers et plus confiants.

Mesdames, Messieurs, le Petit-Palais, propriété de la ville de Paris, qui lui a fait honneur dès sa naissance, perpétuera l'enchantement sous une forme digne de cette ville et de la République. (Applaudissements prolongés.)

A l'issue du concert qui eut lieu ensuite, M. le Président du Conseil municipal et M. le Préfet de la Seine ont félicité MM. Pessard, E. Lefèvre, Duteil d'Ozanne, Alex. Georges, Noté, Mlle Chabry et tous les artistes qui s'y étaient fait applaudir.

Un lunch a terminé la cérémonie, qui a pris fin à cinq heures et demie.

Observatoire municipal de Montsouris et annexe de la Tour-Saint-Jacques.

Résumé météorologique (9^e semaine) (du 23 février au 2 mars 1901).

Pression barométrique. — Le baromètre a présenté presque constamment un mouvement de baisse qui a été troublé, à partir du 27, par des variations diurnes de forte amplitude. Le minimum de la semaine, 745^{mm}/3, a été enregistré le 2 à 23 h. 45. Le maximum absolu n'est autre que la hauteur barométrique initiale, 766^{mm}/9, le 24 à 0 h.

Moyenne à midi, 754^{mm}/60, inférieure de 8^{mm}/0 à la normale.

Température. — Les froids rigoureux qui se faisaient sentir précédemment ont pris fin avec la semaine dernière. Du 23 au 24, la température s'est relevée de 7 degrés et le dégel s'est produit dans toute la région. Il n'y a eu pendant le cours de la semaine qu'une seule gelée, le 26, encore n'a-t-elle affecté que les stations les plus froides, où elle a été

d'ailleurs fort légère (minimum absolu — 0°9 à Fontenay-aux-Roses).

Le réchauffement a atteint son maximum le 27 ; à cette date les maxima ont été compris entre 12 et 13 degrés dans la région.

Température moyenne de la semaine à Montsouris : 5°66, supérieure de 0°10 à la normale. A la surface du gazon non abrité, les extrêmes ont été — 0°6 le 26 et 19.4 le 27.

Humidité. — État hygrométrique moyen : Montsouris, 82 ; Tour-Saint-Jacques, 79. Moyennes des maxima, 93 et 92 ; des minima, 64 et 60.

Tension de la vapeur d'eau : moyenne : 9 h., midi, 15 h. : Montsouris, 5^{mm}/8, supérieure de 0^{mm}/2 à la normale ; Tour-Saint-Jacques, 5^{mm}/6.

On a noté un peu de brouillard le 24.

Vent. — Le vent a rétrogradé à l'Ouest-Nord-Ouest le 24, puis au Sud-Ouest et enfin au Sud. Il s'est maintenu d'entre Sud-Ouest et Sud-Sud-Ouest durant les quatre derniers jours. Sa force a été grande le 27, date à laquelle on a enregistré à Montsouris un maximum de 23 m. 7 par seconde à 9 h. 55 du matin. Vitesse moyenne de la semaine, 5 m. 3, supérieure de 1 m. 0 à la normale.

Pluie. — Les quatre derniers jours ont été pluvieux ; le 28, il a plu presque sans interruption de 5 h. 35 du matin à 6 h. 25 du soir. Les totaux de pluie varient dans la région entre 12 et 31 ^{mm}/m. Dans l'enceinte de Paris, il est tombé en moyenne 21 ^{mm}/m.

Éclairement. — Le ciel a été le plus souvent couvert, nébulosité moyenne 80. Le soleil a brillé pendant 9 h. 20 en tout ; il ne s'est pas montré les 24, 25, 28 et 2.

Éclairement moyen : 19 à Montsouris et 15 à la Tour-Saint-Jacques.

Sol. — Température moyenne à 0 m. 30 c. de profondeur dans le parc de Montsouris, 1°3, supérieure de 0°4 à la moyenne précédente.

Seine. — Le niveau du fleuve, jusqu'alors stationnaire à 1 m. 10 (échelle du pont d'Austerlitz), s'est élevé de 0 m. 50 pendant les deux derniers jours.

Température moyenne des eaux, 2°8. Transparence moyenne, 1 m. 32.

Observations aux sources. — Les pluies de la semaine ont fourni 14 ^{mm}/m d'eau aux sources de l'Avre, 36 ^{mm}/m aux sources de la Dhuis et de 12 à 22 ^{mm}/m aux sources de la Vanne.

Le chef du Service physique
et météorologique,

JOSEPH JAUBERT.

PRÉFECTURE DE POLICE

AVIS.

Par décision récente, M. le Préfet de police a autorisé la création sur la ligne de tramways « Montrouge—Gare de l'Est » des trois arrêts fixes suivants :

1° Rue Denfert-Rochereau, 95, au carrefour formé par les boulevards Arago, Saint-Jacques, Raspail et la rue Froidevaux ;

2° Boulevard Saint-Michel, à hauteur de rue du Val-de-Grâce ;

3° Avenue d'Orléans, 51, à proximité des rues Dareau, du Couédic et Thibaut.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Ordre du jour du vendredi 8 mars 1901.

Séance publique à 3 heures.

Scrutin pour la nomination du président de deux vice-présidents, de quatre secrétaires et du syndic pour la première session ordinaire de 1901.

Tirage au sort des bureaux.

Formation des commissions.

1901. 5. — Scrutin pour la nomination d'un membre de la Commission des logements insalubres en remplacement de M. Privé.

Question de M. Weber sur les arrestations arbitraires dont est victime la population parisienne.

Question de M. Ranson sur l'arrestation arbitraire d'un habitant du 14^e arrondissement.

Question de M. Fortin relative à l'interruption prolongée des communications à travers les espaces occupés par l'Exposition.

Question de M. Ranson sur le mauvais état des wagons du chemin de fer de Ceinture.

Question de M. John Labusquière à M. le Préfet de la Seine sur l'arrêt du fonctionnement du Métropolitain.

Question de M. Jousselin sur la révocation du docteur Ramonat, médecin-inspecteur d'écoles du 17^e arrondissement.

Questions de M. Duval-Arnould :

1° A M. le Préfet de la Seine sur la composition du Comité de patronage de l'école professionnelle de jeunes filles de la rue de Tombe-Issoire ;

2° A M. le Préfet de police sur les accidents occasionnés par les plots de certaines lignes de tramways.

Question de M. Quentin-Bauchart sur le retard apporté à la démolition du pavillon Rodin au Cours-la-Reine.

Question de M. Colly sur la violation par la Compagnie du Métropolitain de son traité avec la ville de Paris au point de vue : 1° de la construction du matériel ; 2° de son personnel ; 3° de sa situation financière ; 4° du retard apporté dans le paiement des fournisseurs, ce dernier cas engageant la responsabilité morale de la ville de Paris.

Question de M. John Labusquière sur les travaux du chemin de fer métropolitain plaçant la Nation et dans le 12^e arrondissement.

Affaires diverses (MM. Alpy, Archai, Jules Auffray, Ballière, Baranton, Berthaut, Gabriel Bertrou, Adolphe Chérioux, Deville, Froment-Meurice, Grébaud, Houdé, Jol Labusquière, Adrien Mithouard, Mosse, Opportun, Patenne, René Piault, Mauri, Quentin, Ranson, Ranvier, Ambroise Rendu, Arthur Rozier, Maurice Spronck, Henri Tonnade, J. Weber, rapporteurs).



Soirée du 9 Mars

André Brouillet

FÊTE

du 9 Mars 1901

AU

PETIT PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES



PROGRAMME

SALON DE LA FAÇADE (Côté Seine)

PREMIÈRE PARTIE

- I. *Ouverture des Aveugles de Tolède*..... MÉHUL.
- II. *Vénus et Adonis*, pantomime de M. G. DE DUBOR, musique de MESTRES.
 Vénus..... Mlle A. CARRÉ.
 Adonis..... Mlle C. IXART.
- III. *Air des Noces de Figaro*..... MOZART.
 Mlle HATTO.
- IV. *Air de Hérodiade* MASSENET.
 M. NOTÉ.
- V. *L'Absence*, poésie de E. GAUTHIER, musique de.. BERLIOZ.
 Mme J. RAUNAY.
- VI. *Danses Grecques*, réglées par M. HANSEN.
 Musique de BERLIOZ, BOURGAULT-DUCOUDRAY, DE LA NUX,
 GUIRAUD et PAUL VIDAL.
 Mlles SANDRINI, J. RÉGNIER, VIOLA, MEUNIER, BILLON,
 SOUPLET, SOUBRIER.

DEUXIÈME PARTIE

- I. *Entr'acte de la Colombe*..... GOUNOD.
- II. *Blanc et Noir*, pantomime de V. CAPOUL, musique de H. BUSSER.
 La Blanchisseuse... Mlle ZAMBELLI.
 Pierrot..... Mlle L. MANTE.
 La Belle Madame X. Mlle TORRI.
- III. a) *Le Secret*, paroles de A. SILVESTRE, musique de G. FAURÉ.
 b) "*On ne s'avise jamais de tout*", ariette..... MONSIGNY.
 Mlle HATTO.
- IV. *Air de la Coupe du Roi de Thulé*..... DIAZ.
 M. NOTÉ.
- V. *Air du Tannhäuser*..... WAGNER.
 Mme J. RAUNAY.
- VI. *Danses Modernes*, réglées par M. HANSEN.
 Musique de L. DELIBES, TH. DUBOIS, GASTINEL, SALVAYRE
 et WORMSER.
 Mlles SANDRINI, J. RÉGNIER, VIOLA, MEUNIER, BILLON,
 SOUPLET, SOUBRIER.

Orchestre dirigé par M. P. VIDAL — Piano tenu par M. MESTRES

SALON DE LA FAÇADE (Côté Champs-Élysées)

PREMIÈRE PARTIE

- I. *Ouverture de Rip*..... R. PLANQUETTE.
- II. a) *Le Songe d'une nuit d'été* (Chœur des Garde-Chasse) AMBROISE THOMAS.
b) *L'Avenir*..... LAURENT DE RILLÉ.
LE CHORAL DE PARIS.
- III. *Gentille Annette*, duo Directoire.
M^{lle} RACHEL DE RUY et M. LÉON BERTON.
- IV. *Les Hussards de la Garde*.
M^{lle} RACHEL DE RUY.
- V. a) *La Muette de Portici*..... AUBER.
b) *Les Martyrs aux Arènes*..... LAURENT DE RILLÉ.
LE CHORAL DE PARIS.

DEUXIÈME PARTIE

- I. *Fête Madrilène*..... F. PERPIGNAN.
- II. a) *La Fête des Pampres*..... LAURENT DE RILLÉ.
b) *O Pépita* sérénade bouffe..... MULLER.
LE CHORAL DE PARIS.
- III. *La Codaqui*, chanson auvergnate ancienne.
M^{lle} RACHEL DE RUY et M. LÉON BERTON.
- IV. *Le Vieux Farceur*.
M^{lle} RACHEL DE RUY.
- V. a) *France! France!*..... AMBROISE THOMAS.
b) *La Marche Républicaine*..... ADAM.
LE CHORAL DE PARIS.
- VI. *La Moisson*,
Ballet idéité du "Capitaine Thérèse" par
ALEXANDRE BISSON, musique de R. PLANQUETTE.
Composé et réglé par M. BUCOURT.
Dansé par M^{lles} JULIA DUVAL, IDA BRIANT et le Corps de Ballet de
la Gaité.

Orchestre sous la direction de M. F. PERPIGNAN

CHORAL DE PARIS sous la direction de MM. BASLAIRE et AUDONNET

Piano tenu par M. Pierre LETOREY

DEVAMBEZ, GRAVEUR

Le Chauffage du Petit Palais

Le gros événement de cette semaine pour les artistes, les amateurs — et aussi un peu les mondains pour qui toute réunion est prétexte à lutte d'élégance — c'est l'inauguration du nouveau musée de la Ville de Paris, au Petit Palais, avec la collection Dutuit.

On visitera avec d'autant plus de plaisir cette merveilleuse collection qu'on a annoncé que le Petit Palais serait chauffé — ce qui est à apprécier en ce moment — et, qui plus est, confortablement chauffé par un système nouveau.

Il y a là de quoi faire dresser l'oreille. Depuis des années on cherche en vain un mode de chauffage vraiment digne de ce nom. La classique cheminée — avec laquelle on se brûle d'un côté tandis qu'on se gèle de l'autre — qui fume, était encore admise parce qu'on la croyait inoffensive. Voilà que le terrible accident d'Emile Zola nous prouve le contraire. Les poêles mobiles et les appareils similaires sont plus dangereux encore : la moindre imprudence les rend meurtriers. Enfin, on a cru trouver la perfection avec les calorifères... Hélas ! même dans les hôtels luxueux, ils peuvent constituer un danger permanent, témoin la catastrophe qui a coûté la vie à M. et à Mme Tarbé des Sablons.

C'est surtout dans les salles où ont lieu de grandes réunions de personnes, musées, bibliothèques, hôpitaux, usines, halls d'hôtels ou de châteaux, que la question est difficile à résoudre. Dans un musée, par exemple, on n'a pas seulement à se préoccuper de l'hygiène des gens, il faut aussi songer à celle des objets exposés, tableaux, livres, etc. L'excèsive sécheresse ou l'humidité d'un côté, la chaleur inégale de l'autre, sont des causes implacables de détérioration. On ne peut se figurer combien la chaleur exagérée, arrivant par à-coups, est préjudiciable aux meubles, tableaux et objets d'art. C'est ce qui se produit avec les calorifères sans régularisation. Au musée de Lille, il a fallu faire des remaniements et des restaurations qui ont coûté des sommes considérables.

L'administration municipale a donc bien fait en donnant à l'architecte du Petit Palais, M. Charles Girault, les moyens de faire installer dans ce coquet monument, joyau de notre plus belle promenade parisienne, un système de chauffage nouveau, moderne, hygiénique, un chauffage surtout constant et égal, avec lequel on ne passe pas d'une salle tropicale dans une salle hyperboréenne, comme cela arrive trop souvent ; un chauffage enfin où le calorique n'arrive pas par bouffées de chaleur sèche, comme avec les vieux calorifères. Et cet idéal, on savait où le trouver.

En effet, lors de la prise de possession

du Petit Palais par la Ville de Paris, il avait fallu, pour la fête d'inauguration, improviser en quelque sorte, un chauffage. Ce tour de force avait été accompli en quelques jours et avait si bien répondu aux exigences, que c'est aux constructeurs qui l'avaient fait, que l'administration a tenu à confier l'installation définitive.

Voilà ce que nous avons appris tout d'abord. Et, du même coup — on n'est pas journaliste sans être forcément curieux — nous nous sommes fait donner quelques explications.

Le défaut capital du calorifère, à quelque catégorie qu'il appartienne, nous a-t-on dit, consiste — abstraction faite du danger d'asphyxie — dans l'envoi de la chaleur, d'un centre à des points éloignés. Forcément le calorique se perd en route, de sorte qu'on grille au point le plus rapproché, tandis que l'extrémité de la canalisation donne à peine un peu de tiédeur...

» Avec le système à vapeur appliqué au Petit Palais, la répartition du calorique est égale. La pièce la plus éloignée a la même température que la plus proche.

— Et comment arrive-t-on à ce résultat ? demandons-nous.

— Oh ! bien simplement, en divisant le bâtiment en un certain nombre de sections plus petites et en amenant la vapeur, par la canalisation générale de distribution, à un appareil régulateur distributeur, placé au centre de chacune de ces sections.

» De là, la vapeur, par des canalisations de faible longueur, est distribuée directement aux appareils de chauffage. Ces appareils, nous les plaçons, selon le cas, à l'étage du soubassement lorsqu'il s'agit des galeries éclairées par le haut ; au bas des vitrages pour les galeries en façade.

— Quelle est la raison de cette différence ?

— C'est qu'il ne faut pas simplement s'efforcer d'élever la température de l'air d'un local, mais surtout empêcher la pénétration du froid qui vient des surfaces vitrées.

— A quelle pression la vapeur est-elle dans les appareils ?

— Sans aucune pression. A l'entrée de chaque appareil, un robinet spécial étrangle le passage de la vapeur et ne laisse pénétrer, après détente complète, que la quantité nécessaire au chauffage par les temps les plus froids. Par conséquent, aucune possibilité d'accident.

— Mais comment réglez-vous le chauffage, quand la température extérieure est plus élevée ?

— Tout bonnement en diminuant la pression de distribution de vapeur.

» Dans les anciens appareils, ce réglage se faisait à la main. Par suite, il était à la merci d'oublis ou de négligences et exposé à des irrégularités.

» Dans l'installation actuelle, le réglage de la température est obtenu automatiquement par l'intermédiaire d'une canalisation d'air comprimé. Les variations de pression de cette canalisation agissent sur une membrane flexible dont les déplacements ouvrent ou ferment la soupape du régulateur qui distribue la vapeur.

— Et comment se fait cette manœuvre ?

— Au moyen d'un régulateur automatique de température placé dans le local même dont il s'agit de régler le plus ou moins de calorique et qui agit sur la pression de la conduite d'air comprimée.

— Mais, comment cette pression peut-elle varier dans cette conduite ?

— La canalisation d'air comprimé traverse l'appareil régulateur de température. Un thermomètre métallique ouvre ou ferme une soupape d'échappement d'air placée sur cette canalisation. Suivant l'ouverture de cette soupape, la pression varie dans les limites voulues.

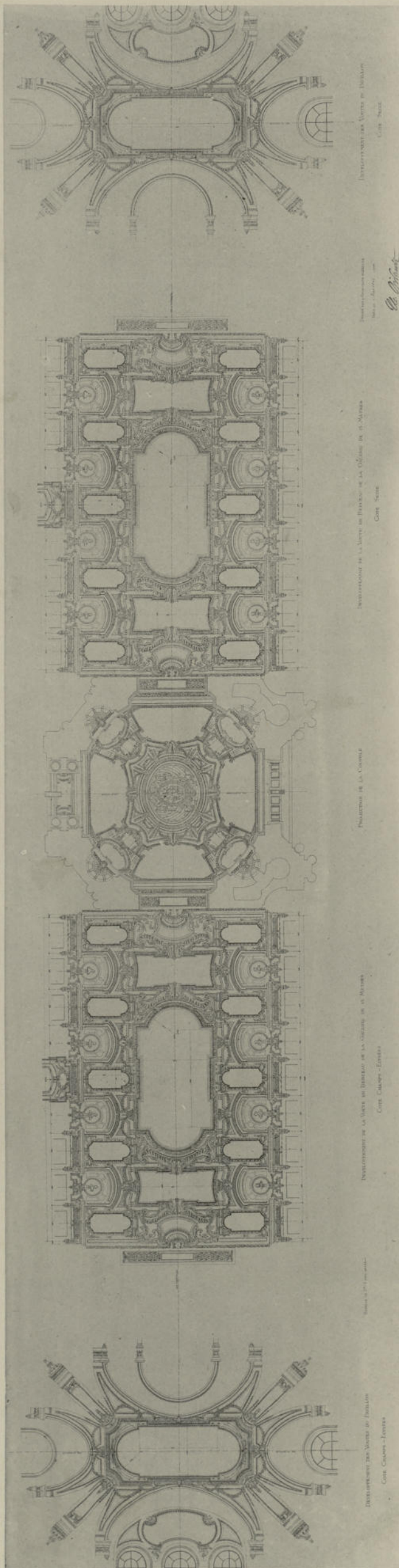
— Et vous obtenez une régularité sérieuse ?

— Le réglage obtenu au moyen de cet appareil est très précis. Il permet de limiter les variations de la température à un degré au plus.

L'ingénieur de la maison Grouvelle et Arquembourg, ingénieurs-constructeurs, inventeurs de ce nouveau système, qui nous a montré l'installation du Petit Palais, nous a fait également visiter, dans le palais même, les appartements du conservateur et le logement du concierge, chauffés par un appareil domestique à basse pression. Dans ces appareils indépendants de l'installation générale, les mêmes principes sont appliqués, justifiant ainsi la possibilité d'adopter ce mode de chauffage dans les plus petits immeubles. Nous avons également visité, dans un quartier neuf de Paris, des hôtels dans lesquels on n'aperçoit pas trace d'appareil et qui sont, sans surveillance aucune, chauffés depuis le haut jusqu'en bas.

Les nombreux visiteurs du Petit Palais vont pouvoir à leur tour apprécier les avantages de ce nouveau procédé.

C. Duhamel.



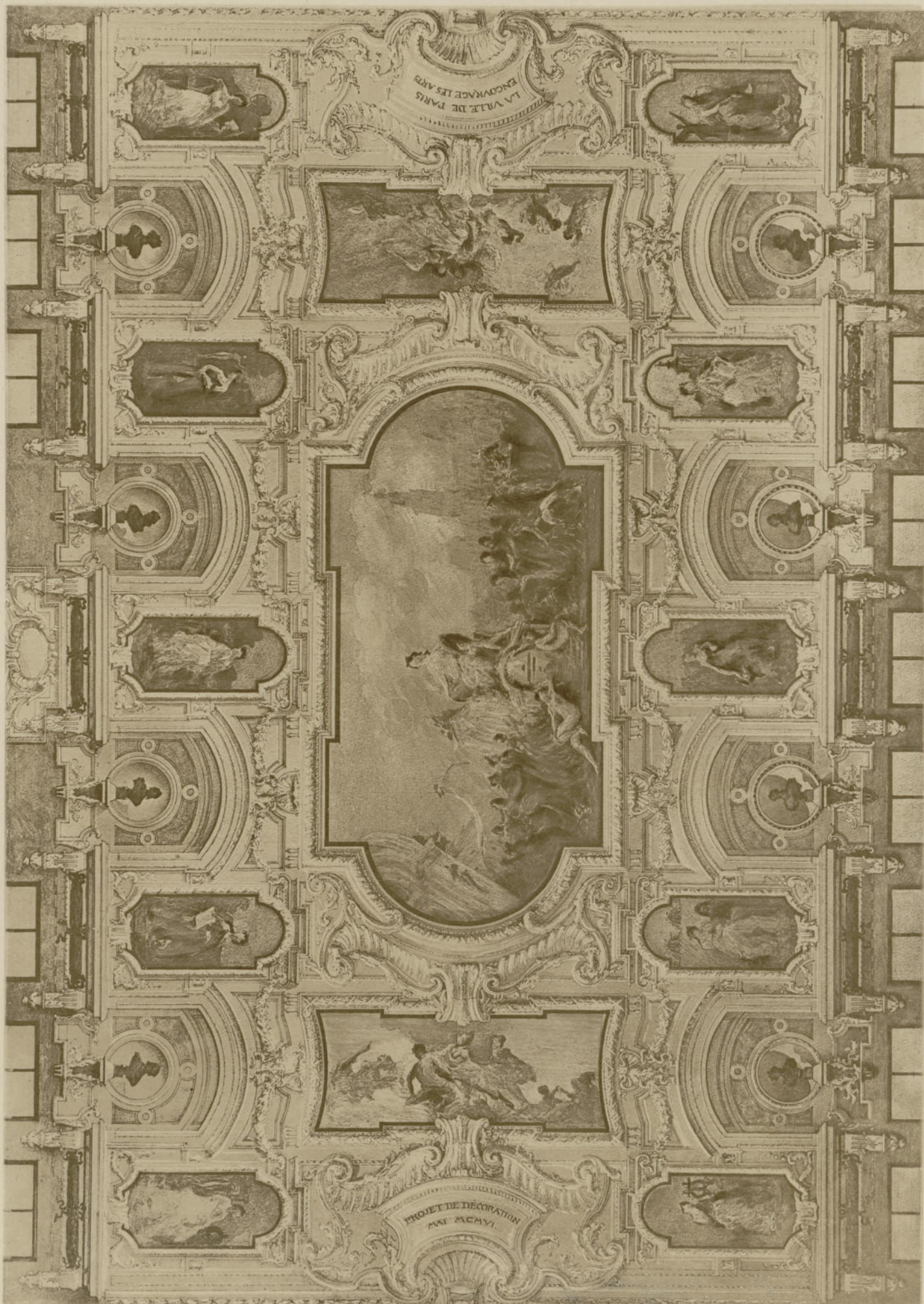
ARMAND GUENET, COTEUR, 10, FAUBOURG SAINT-MARTIN, PARIS

M. Ch. GIRAULT - Essai de Decoration Picturale, Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris

HELOTTE & LE PELLEY, PARIS

PL. XXXII

L'ARCHITECTE - 1907

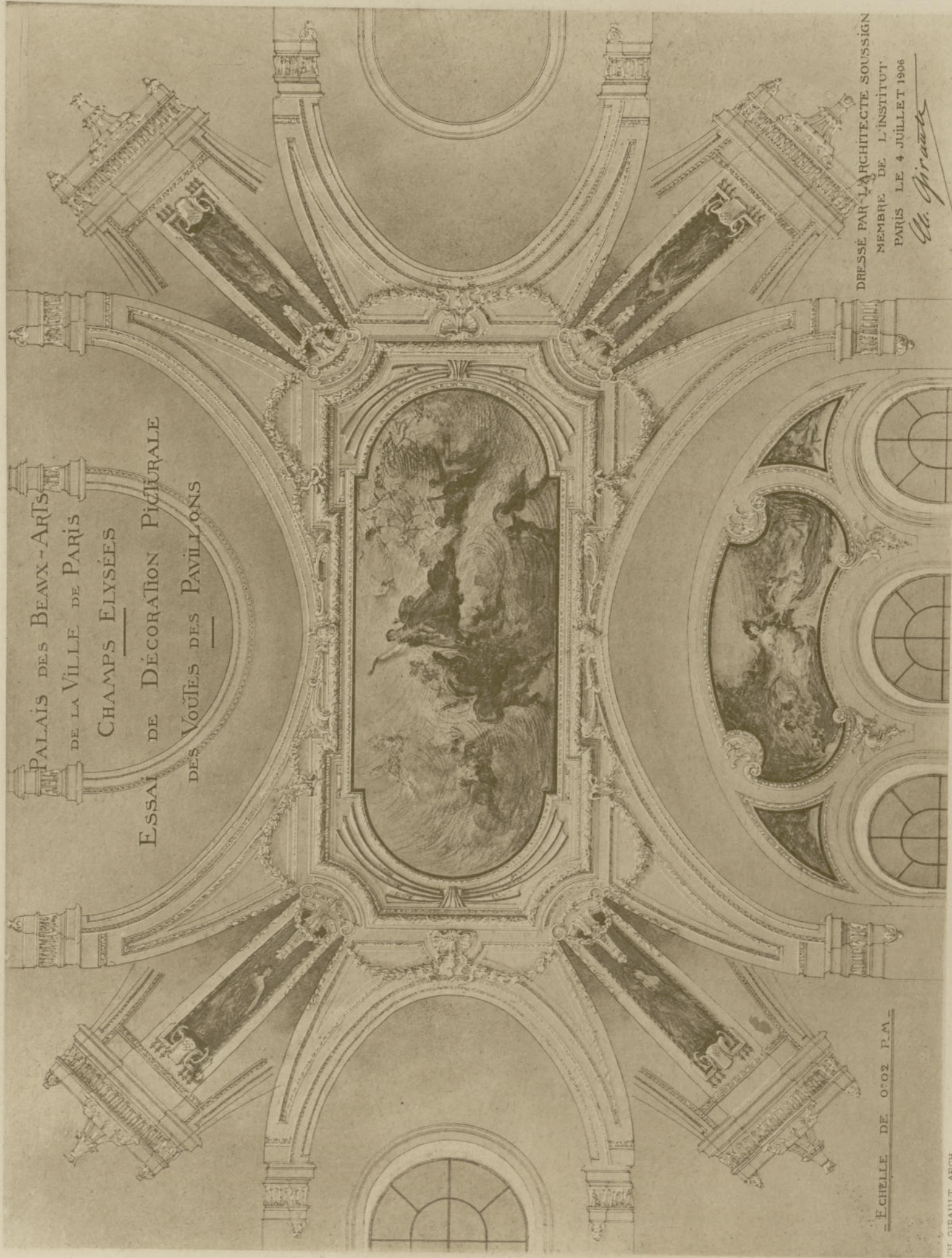


CH. GIRAULT ARCH.

GALERIE DE SCULPTURE DU PETIT PALAIS DES-BEAUX ARTS, À PARIS
Essai de décoration picturale des voûtes

L'ARCHITECTE - 1907

PL. XXXI



PALAIS DES BEAUX-ARTS
DE LA VILLE DE PARIS

CHAMPS ELYSÉES

ESSAI DE DÉCORATION PICTURALE
DES VOÛTES DES PAVILLONS

DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE SOUSSIGNÉ
MEMBRE DE L'INSTITUT
PARIS LE 4 JUILLET 1906

G. Girault

— ÉCHELLE DE 0.02 P.M. —

G. GIRAULT, ARCH.

GALERIE DE SCULPTURE DU PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS, À PARIS

Essai de décoration picturale des voûtes

Un héros inc

LE PETIT PALAIS MENACÉ

Des barbares saccagent l'œuvre charmante du maître architecte Girault. Ils bouleversent les proportions des galeries, aménagent en petites salles ce musée, les séparent par des cloisons. Emportés par leur mauvais goût, ces lilliputiens rapetissent les lignes harmonieuses de l'édifice, ramènent la hauteur de voûte à des élévations de chambres de bonnes. Ils ont disposé un plafond qui coupe les sept admirables baies en façade sur les Champs-Élysées, les réduisent de plusieurs mètres, établissent de faux planchers ou des voûtes en stuf, qui transforment les galeries en cages à dindons.

On se croirait dans les chambrées de soldats que le divin Génie militaire a aménagées dans le Palais des Papes, en Avignon.

Et quelle est la raison de ces mutilations?

Parce que, m'a-t-on dit, la collection donnée à la ville par M. et Madame Tuck sera bientôt installée, et que cette collection comprend des tapisseries, des meubles et des vases de porcelaine.

Mais, Messieurs de Ville, vous n'ignorez pas que la hauteur de la nef met en valeur et les tapisseries, et surtout les petits objets!

l'en nouvelle Louis 2 Avril 1937

Avez-vous visité le musée Correr, à Venise, à Londres le British Museum, aux voûtes hardies abritant des alignées de statuettes? Vous êtes-vous égarés, un jour de pluie, dans le pavillon Sully, au Louvre? Vous avez, sans doute, vu la collection Delont de Glean déposée dans une salle de quinze mètres de hauteur! Et, dans le vieux Louvre, à l'aile Nord, les joyaux de la Renaissance italienne, la collection Arconati Visconti, sont-ils sous plafond bas, comme dans une cabine de paquebot?

Transformer les baies du Petit Palais en hublots et supprimer les voûtes en disposant un faux plancher coupant les fenêtres en façade est une idée qui ne serait jamais venue à Mansart, à Soufflot, à Garnier et qui, surtout, ne fut jamais celle de Girault. L'architecte Girault savait ce qu'il faisait, je l'espère, en édifiant le Petit Palais. De quel droit enlaidit-on son œuvre?

C'est comme si, pour installer une exposition de miniatures, on disposait un plafond à mi-hauteur du Foyer de l'Opéra?

J'apprends que M. Raoul Brandon demandera au Conseil municipal de protéger le Petit Palais contre le déshonneur immérité dont on l'accable. Je lui fais tenir mes compliments et lui souhaite bonne chance. Je suis certain qu'il se rencontrera à l'Hôtel de Ville une majorité pour défendre le patrimoine artistique de la Cité contre les Barbares.

de George Raoul

1. ROND-POINT BUGEAUD
RUE SPONTINI XVII
TEL. PASSY 80.08

Monsieur de la Cour
J'ai eu avec le plus grand intérêt
votre si juste et éloquentte protestation.
Vraie bien elle l'est encore aujourd'hui
et je me tiens à l'avant d'indiquer
l'œuvre de l'Académie qui affirme

Copie de la lettre adressée le 3 Avril 1927 à Monsieur le
Préfet de la Seine

Monsieur le Préfet

L'Académie des Beaux Arts invitée dans sa
salle d'hiver plusieurs des mutilations qui
répandent au Petit Palais dans la galerie en
façade du côté de l'Avenue du Champ de Mars,
à exprimer le vœux que ces malencontreuses
transformations ne soient pas permanentes, craignant
que les collections que l'on ne propose d'y conserver
ne soient méprisamment et présentées dans des locaux
d'origine

Personnellement Monsieur le Préfet je vous
aurai une infinie reconnaissance si l'on pouvait
renouer et enlever à l'édifice dont je me
l'autant des mutilations que l'on ne justifie

Je prends la liberté de vous remettre
la lettre écrite en 1922 dans la "Semaine hebdomadaire"
Un camp d'été sur cet article vous permettra de
connaître certains faits concernant la cause de ces
mutilations en faveur de ma requête

Veuillez je vous prie, Monsieur le Préfet avec

Tout un sentiment pour l'attention qui vous rend
Ces paroles et cette affaire. Trouver ici l'expression
de une W. Distinguer et de voir l'intention

Signe

de Givault

107. — Suspension et reprise de la séance.

La séance est suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes; elle est reprise à vingt et une heures vingt minutes, sous la présidence de M. Godin, président.

108. — Ajournement de la discussion d'une question de M. Raoul Brandon à M. le Préfet de la Seine sur la mutilation du Petit-Palais et le respect des droits des artistes par la Ville de Paris.

M. le Président. — La parole est à M. Raoul Brandon.

M. Raoul Brandon. — Messieurs, dans le brouhaha d'une fin de session, au cours d'une séance de nuit, où se continue — pour ne pas dire commence — la discussion du rapport de la 6^e Commission sur l'alimentation de Paris en eau potable par l'adduction des eaux des Vals de Loire, il est impossible de développer comme elle le mérite et dans toute son ampleur, la question que j'ai eu l'honneur de poser à M. le Préfet de la Seine sur la mutilation du Petit-Palais et le respect du droit des auteurs par la Ville de Paris.

Elle est trop importante pour que le renom de notre cité et le monde des arts, pour qu'on puisse la traiter entre 2 heures et 4 heures du matin.

Certes, je me plais à reconnaître l'importance considérable des questions traitées en cette session où furent examinées avec soin des propositions telles que le projet de modification de la convention passée entre la Ville de Paris et la Compagnie du chemin de fer Métropolitain, le déséquilibre budgétaire et les taxes sur l'électricité, l'alimentation de Paris avec les eaux des Vals de Loire, etc.

Ces affaires, sans doute, se chiffrent par milliards, mais si la mutilation du Petit-Palais n'est pas une question financière, elle est au premier chef une question de haute moralité.

Laissez-moi vous dire, et sans acrimonie, qu'il est infiniment regrettable, de ne pas avoir conservé la séance de mercredi matin, pour cette discussion si palpitante, par certains côtés.

J'aurais cependant difficilement accepté cet ajournement — excusez-moi, j'ai mauvais caractère — si un devoir de courtoisie ne m'en faisait en quelque sorte l'obligation.

Je n'ignore pas que M. le Préfet de la Seine est un administrateur très brillant, aux véritables qualités de chef, mais dans cette discussion concernant les Beaux-arts, le directeur de ce service doit être présent.

Victime d'un accident, il y a quelques jours, blessé (grièvement, dit-on) au visage, il lui est impossible d'assister aux séances du Conseil municipal.

Je lui souhaite un complet rétablissement et j'espère qu'il sera entièrement remis lors de la prochaine session, mais dès maintenant je demande l'inscription de cette question en tête de l'ordre du jour de la première séance.

Je ne veux pas aborder le fond de la question, comme je l'ai promis à M. le Président — et vous savez que je tiens parole — mais avant de quitter la tribune, je tiens à remercier profondément les généreux donateurs de la collection, M. et Mme Tuck, et à signaler

la protestation de l'Académie contre la mutilation du Petit-Palais, sans même que l'auteur — un des plus brillants architectes de notre époque — en fût averti.

Je terminerai, Messieurs, en rappelant le vœu de l'Académie des Beaux-arts, qui nous fut transmis par le maître Widor, son distingué secrétaire perpétuel :

« L'Académie

« Emet le vœu :

« Que le Conseil municipal de Paris, respectueux de la propriété artistique et du Petit-Palais placés sous sa sauvegarde, renonce à cette transformation.

« L'Académie s'associe à tous les Français pour remercier les donateurs de leur générosité, mais elle estime que le Petit-Palais dans ses dispositions actuelles peut magnifiquement loger leur don. » (Très bien ! Très bien !)

J'ose donc espérer, que M. le Préfet de la Seine, déférant aux désirs de la plus haute assemblée artistique du monde entier, voudra bien donner des ordres pour que les travaux de transformations soient arrêtés jusqu'à décision du Conseil municipal.

Je lui demanderai, en outre, de saluer le remarquable et modeste auteur de cette œuvre, joyau de l'Exposition de 1900, le maître Charles Girault, qui souffre silencieusement de ce monstrueux attentat.

Enfin nous devons tous dans cette Assemblée si respectueuse du droit des gens et des défenseurs de la vérité, remercier les membres de l'Institut qui, avec leur haute conscience, leur amour passionné de l'art dans toute sa pureté, leur sens de la défense de notre patrimoine artistique (l'une des plus belles richesses de notre pays) ont élevé comme un acte de foi en la justice de l'Assemblée, cette émouvante, noble et digne protestation. (Applaudissements.)

M. le Préfet de la Seine. — Messieurs, l'extrême pondération apportée par M. Brandon dans le bref exposé qu'il vient de faire à l'Assemblée d'une question qui lui tient fort à cœur m'incitera à être, moi aussi, très bref.

J'ai hâte d'ajouter que ce n'est pas l'absence de M. le Directeur des Beaux-arts, victime d'un léger accident qui doit l'immobiliser pendant quelques jours, ce n'est pas, dis-je, son absence qui empêcherait le débat de se dérouler, car, en cette matière, comme en toute autre, le préfet seul est responsable. Et, malgré l'absence à ses côtés d'un collaborateur, si précieux soit-il, le préfet aurait le devoir de répondre.

Mais M. Brandon a bien voulu marquer que c'est l'heure avancée de la séance et la clôture imminente de la session qui le déterminent à être aujourd'hui extrêmement bref et à se contenter de ce qu'on appelle je crois, au Palais, un interlocutoire.

M. André Le Troquer. — C'est bien cela !

M. le Préfet de la Seine. — Il demande que cette question, comme quelques autres, fasse l'objet d'un débat plus approfondi au cours de la prochaine session ; je défère bien volontiers à son désir.

Mais je manquerais à un devoir de courtoisie si je ne répondais pas à l'appel qu'il vient de m'adresser.

Il s'agit, en effet, de travaux ordonnés à

une date ancienne par l'Assemblée, travaux qui sont en cours d'exécution et qui, aux yeux de M. Brandon — je n'entre pas dans le fond du débat — seraient à la fois une atteinte à l'esthétique et une méconnaissance du droit de l'artiste sur son œuvre.

La question est de savoir si, quand un architecte a édifié un palais, le propriétaire de ce palais peut, sans méconnaître les droits de la propriété artistique, en quelque sorte, apporter à cet édifice des modifications auxquelles l'architecte ne donne pas son approbation.

Voilà le problème esthétique qui se pose, que vous aurez à examiner, et sur lequel l'Assemblée se prononcera ultérieurement.

M. Raoul Brandon. — Monsieur le Préfet, vous discutez sur le fond, il me semble, aussi vous m'obligez à répondre brièvement.

Permettez-moi de vous déclarer que l'Assemblée municipale n'a commandé aucun travail du genre de celui qui a été, ou qui sera fait dans notre musée municipal des Beaux-arts.

Je suis persuadé que la grande majorité de nos collègues ignore tout cela.

Tous connaissent les belles galeries du Petit-Palais, mais beaucoup ignorent le sort immérité de la galerie en bordure des Champs-Élysées.

Cette infortunée galerie de 9 m. 54 de hauteur, aux nobles et monumentales proportions doit être ridiculement cloisonnée en trois parties. Et au-dessus de ces trois salles, on a déjà créé un grenier perdu de 2 m. 20 de hauteur sur la salle centrale et l'on veut créer deux greniers perdus de 3 m. 54 sur les salles n^{os} 1 et 3.

Les belles fenêtres de la façade sont coupées à peu de distance aux deux tiers de leur hauteur et réduites ridiculement de largeur.

Pour cacher ces greniers perdus, ces coins et recoins de mauvais goût, l'on emploiera des rideaux ! Quel triste expédient !

Une voix. — Très bien !

M. Raoul Brandon. — Pourquoi n'a-t-on pas convoqué le Comité technique et esthétique de la Préfecture de la Seine pour lui demander son avis ? La façade n'en sera-t-elle pas modifiée ?

Pourquoi n'a-t-on pas demandé l'avis de l'auteur qui était le mieux qualifié, autant par sa valeur professionnelle que par son œuvre ?

Oui, pourquoi, pourquoi ? (Très bien ! Très bien !)

M. André Gayot. — Il faut attendre que M. d'Andigné, le rapporteur de la 4^e Commission, soit là.

M. Raoul Brandon. — Je ne me serais jamais permis de traiter cette question à la tribune en l'absence de M. d'Andigné, notre collègue rapporteur du budget des beaux-arts et des musées.

Mais ce soir, nous n'avons pas discuté le projet, nous nous sommes contentés de l'effleurer en prenant date pour la discussion. C'est tout différent.

Nous ne pouvions pas, d'ailleurs, laisser passer cette session sans remercier l'Académie des beaux-arts de son geste et saluer l'auteur d'un des joyaux de la Ville de Paris. (Très bien ! Très bien !)

M. le Préfet de la Seine. — M. Brandon a eu la bonne grâce de nous dire qu'il attendrait une session ultérieure pour que cette affaire fût traitée au fond. Sur son invitation courtoise, j'ai pris la parole, d'une part pour indiquer les sentiments de reconnaissance que la Ville de Paris doit avoir d'abord pour l'architecte éminent qui a dirigé et construit le Petit Palais...

M. André Gayot. — De même, Monsieur le Préfet, que pour les donateurs dont la générosité a entraîné l'obligation de faire quelques aménagements nouveaux au Petit Palais.

M. le Préfet de la Seine. — J'allais précisément unir dans le même sentiment de gratitude l'architecte éminent à qui la Ville de Paris doit la construction du Petit Palais et ceux des donateurs dont la générosité réitérée a fait entrer dans nos collections des chefs-d'œuvre que nous nous préoccupons de présenter de la manière la mieux appropriée pour les mettre en valeur aux yeux des innombrables visiteurs du Petit Palais. Il faut donc trouver une solution qui concilie notre gratitude envers l'architecte et envers les donateurs.

Pour conclure, puisque M. Brandon nous a apporté ici — et nul n'était plus que lui qualifié pour le faire — l'expression des sentiments d'une illustre Compagnie, il est bien naturel que cette Assemblée envoie son salut déférent à l'Académie des beaux-arts qui, dans une sollicitude dont nous lui savons infiniment gré, veut bien à différentes reprises signaler soit au Conseil municipal, soit à l'Administration préfectorale, celles de nos entreprises qui du point de vue qui rentre évidemment dans son domaine, appellent de sa part des observations que nous accueillons toujours avec la plus grande déférence. (Marques d'assentiment.)

La discussion de la question de M. Raoul Brandon est ajournée à la prochaine session.

109. — Discussion du rapport sur l'alimentation en eau potable. — Suite.

M. le Président. — La parole est à M. Beaud.

M. Beaud. — Messieurs, dans cette Assemblée nous sommes un bon nombre de conseillers qui considérons que les grands problèmes tels que ceux de la protection contre les inondations, de l'assainissement et celui de l'alimentation en eau potable, qui nous occupent ce soir, doivent être étudiés et résolus dans l'ordre de ce qui a été fait pour les transports en commun, c'est-à-dire non pas seulement pour satisfaire au besoins du Paris restreint à la limite des anciennes fortifications, mais aux besoins du grand Paris moderne qui s'étend à tout le département de la Seine.

Je suis, par conséquent, au regret de constater que l'Administration et la 6^e Commission n'ont pas envisagé de la sorte l'importante et vitale question de l'alimentation en eau potable et que, d'autre part, elles ont restreint le projet soumis par elles à l'objectivité d'adduction d'une eau dont la quantité est limitée.

Aussi, nous nous demandons où en sera la théorie, aujourd'hui si recommandée par l'Administration, de l'adduction dite d'eau de source — alors que cependant et déjà l'eau

des vals de Loire n'est pas à proprement parler une eau de source — quand dans treize ans il faudra parler d'un moyen tout autre d'approvisionnement en eau potable. En effet, à partir de 1940, ainsi que l'a calculé M. l'inspecteur général Baratte, il faudra au bas mot 1.400.000 mètres cubes. Nous avons à l'heure actuelle 300.000 mètres cubes d'eau de source. Théoriquement nous allons faire appel à 1 million de mètres cubes venant des Vals de Loire. Cette quantité suffira donc à peine pour le délai de treize ans.

Je considère que le problème n'est pas étudié dans toute son ampleur, dans cette ampleur désirable que recommandait jadis le regretté sénateur M. de Freycinet dont j'ai eu l'occasion de citer les paroles dans ma quatrième note sur l'aménagement de la Seine et qui disait dans semblable circonstance qu'il ne fallait pas en rester à la méthode des petits paquets.

Or, quoi qu'on dise, le projet des Vals de Loire est un projet petit paquet. En outre, et ce qui est plus grave, ce projet ne donnera pas tel quel il est actuellement conçu la quantité de 1 million de mètres cubes promise, ni la qualité, ni la fraîcheur qui nous étaient tant vantées. Quand, en effet, nous discutons autrefois des moyens divers d'approvisionnement en eau potable, on nous disait : les bassins filtrants, ce sera très bien et plus économique, l'eau filtrée rien de mieux puisqu'elle offre une sécurité absolue, mais, hélas ! vous n'aurez pas la fraîcheur.

Or, vous verrez, Messieurs, que nous ne trouverons pas la fraîcheur tant désirée dans les eaux du projet qui nous est actuellement soumis.

Nous rencontrerons, de plus, ce qui est regrettable, une hostilité très grande de la part des populations riveraines de la Loire.

Dans de si déplorables prévisions, je suis donc au regret de voir s'engager à l'Hôtel de Ville de Paris un aussi important débat et, pour un peu, j'aurais presque adopté ce que nous proposait notre collègue M. Desvaux, c'est-à-dire l'ajournement.

M. Emile Desvaux. — Je crois, en effet, que c'est ce qu'il y aurait lieu de faire.

M. Beaud. — Au reste, l'Administration me semble parfaitement en état de pouvoir poursuivre les études et causer avec qui elle voudra puisque, le 4 novembre 1925, par ma proposition imprimée n° 120, j'en avais invitée à le faire et que, peu de temps après, la 6^e Commission elle-même avait fait sienne cette proposition. Je demandais en particulier à l'Administration de vouloir bien nous faire connaître, quand ce présent jour de discussion serait venu, « quels résultats auraient été atteints dans les pourparlers engagés sur l'initiative de M. le Préfet de la Seine avec les représentants qualifiés de la région de la Loire en vue d'obtenir leur acquiescement, incontestablement et avant tout nécessaire ».

Ces résultats, l'Administration n'est pas, et pour cause, en état de nous les donner et je crois fort que, quand elle les posséderait, le moment sera arrivé pour nous de constater que nous aurons perdu notre temps à les attendre.

Mais j'en viens, Messieurs, à cette première et importante question de savoir si le projet actuel d'adduction des Vals de Loire donnera la quantité journalière de 1 million de mètres cubes.

Voyons tout d'abord ce que dit à ce sujet le rapport de notre regretté collègue M. Charles Guillard, rapport de 1912...

M. Georges Lemarchand, l'un des rapporteurs. — Lequel, le premier ou le second ?

M. Beaud. — Le premier.

M. Georges Lemarchand, l'un des rapporteurs. — Il est bon de le préciser, parce que vos renseignements vont être inexacts : M. Guillard lui-même l'a reconnu dans son second rapport.

M. Louis Peuch, président de la 6^e Commission. — M. Guillard a fait un premier rapport contraire aux propositions de l'Administration ; puis, après étude plus complète, il est revenu sur sa première impression et il a déposé un rapport conforme.

M. Georges Lemarchand, l'un des rapporteurs. — Il a même rapporté très favorablement.

Voilà, Monsieur Beaud, comment on écrit l'histoire.

M. Beaud. — Justement. Il est bon, dans une question aussi importante que celle-là, d'envisager le problème sous toutes ses faces et de voir quel était, en 1912, l'état d'esprit de ceux qui nous ont précédés. Nous verrons ensuite le rapport de 1913. Je l'ai vu moi-même et je déclare de suite que ce second rapport est extrêmement laconique. D'ailleurs, je crois avoir lu dans le rapport de M. Lemarchand que le Conseil avait ajourné le rapport Guillard de 1913.

M. Georges Lemarchand, l'un des rapporteurs. — Une première fois seulement. Pour la seconde fois, nous avons eu à déplorer la mort de M. Ch. Guillard et M. Deslandres a rapporté ensuite.

M. Beaud. — Je ne suis pas au courant d'un second ajournement. Mais, si vous le voulez bien, j'en viens à ce que je voulais exposer au Conseil, c'est-à-dire au rapport de 1912. Voici les conclusions de M. Guillard :

« La quantité d'eau potable qu'on pourra extraire de la nappe souterraine n'atteindra pas 35 000 mètres cubes par jour, telle est la limite que l'implacable logique m'oblige à admettre tant que l'Administration ne nous aura pas démontré que mon exposé est entaché d'erreurs ou d'exagération.

« Cette quantité est manifestement insuffisante. Nous sommes loin du million de mètres cubes et même de la moitié.

« Ce qui achève de nous rendre perplexes, c'est que l'Administration a commencé ses études depuis près d'un an et que malgré mon insistance elle n'a pu se prononcer sur les quantités d'eau potable qu'elle espère trouver. C'est au Conseil qu'il appartiendra de décider s'il convient de courir les aléas d'une entreprise qui apparaît ici assez problématique. »

Pourquoi M. Guillard, dans ses conclusions, en arrivait-il à constater une si grande disproportion entre ce qu'il était permis d'espérer et ce qui avait été envisagé ? Il ne produit pas de calculs susceptibles, dans une certaine mesure, d'être détruits par d'autres calculs ; il cite l'exemple des réalisations déjà faites, réalisations qui avaient été précédées, bien entendu, d'études extrêmement sérieuses. Voici donc ce que disait M. Guillard :



